MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-quatrième séance – Mardi 2 mai 2000, à 20 h 30

Présidence de Mme Alice Ecuvillon, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence**:** *MM. André Hediger, Manuel Tornare,* conseillers administratifs, *M. Philippe Cottier, Mme Diane Demierre, MM. Guy Jousson, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer, Paul Oberson* et *François Sottas.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller,* maire, *M. Alain Vaissade,* vice-président, et *M. Christian Ferrazino,* conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 20 avril 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 mai et mercredi 3 mai 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Pour cette séance, je dois excuser l'absence de M. Manuel Tornare, conseiller administratif, qui assiste au repas d'anniversaire des 80 ans de M^me^ Bouffard, épouse de l'ancien maire de la Ville de Genève Pierre Bouffard.

Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, M. André Hediger, conseiller administratif, est également absent ce soir.

3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999 (PR-50)[1].

Suite de la préconsultation

La présidente. Monsieur de Freudenreich, vous avez la parole.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, il me semble nécessaire d'attendre l'arrivée de M. Pierre Muller…

La présidente. Il se trouve probablement à la salle des pas perdus, je l'ai vu arriver. *(M. Pierre Muller entre dans la salle.)* Monsieur de Freudenreich, vous pouvez parler, M. Muller est de nouveau parmi nous!

M. Pierre de Freudenreich. Merci, Madame la présidente. Tout d'abord, comme M. Losio, je tiens à adresser mes remerciements au Conseil administratif, aux départements et au personnel pour leur travail et le résultat satisfaisant obtenu pour l'exercice 1999.

[1] Rapport de gestion, 4353.

Le groupe libéral est heureux de s'associer à ce résultat qui permet de voir l'avenir sous de meilleurs auspices que ce n'était le cas l'an passé. Le groupe libéral souhaite également remercier les contribuables, ce qui n'a pas été fait par les autres groupes. En effet, sans les contribuables et sans une économie active, une économie privée qui permette de dégager des profits – eh oui, des profits! – eh bien, il n'y aurait bien entendu pas de fiscalité et l'on n'obtiendrait pas le résultat positif que vous connaissez. Je n'ai entendu aucun représentant de l'Alternative remercier les contribuables. On a remercié les fonctionnaires, et je m'associe à ces remerciements pour tout le travail qui a été fait de même qu'à ceux adressés au Conseil administratif. Mais en ce qui concerne les contribuables apparemment, vous, la gauche, vous voulez bien qu'ils paient, mais les remercier ne fait pas partie de votre intervention et je le regrette infiniment.

Pour ce qui est des remerciements au Conseil administratif et au Conseil municipal, je crois qu'il convient de ne pas se limiter à une comparaison entre les comptes 1998 et les comptes 1999, mais il faut comparer les comptes 1994 aux comptes 1999, qui produisent à eux seuls une augmentation des charges de fonctionnement de l'ordre de 18%, ce qui est largement supérieur au taux de l'inflation. Alors, les charges ont-elles été maîtrisées? Je vous en laisse seuls juges. Je crois que l'on a manifestement passé une période difficile, et tout le monde s'en plaignait tout à l'heure avec des larmes de crocodile. M. Kanaan nous a dit que cela a été une période extrêmement difficile. Toujours est-il que, si l'on compare les charges de l'exercice 1994 à celles de l'exercice 1999, l'on constate que le taux de celles-ci est largement supérieur au taux de l'inflation.

Je me permettrai également de faire une remarque concernant les décisions du Conseil administratif. Il est vrai qu'il aurait été pour le moins «indécent» de présenter un boni de l'ordre de 50 ou 60 millions de francs, qui, en fait, représenterait la réalité. En effet, entre le budget que nous avons voté en 1999 et les comptes qui nous sont présentés, si l'on ne tient pas compte des affectations particulières faites par le Conseil administratif – on ne sait d'ailleurs pas par quel mécanisme décisionnel, et on en reparlera tout à l'heure – le résultat est en réalité de 60 millions de francs.

Il est vrai que cela pose un problème, parce que, si le résultat est de 60 millions de francs de boni, on peut en effet remercier les collaborateurs de la Ville de Genève, mais l'on pourrait peut-être tout simplement remercier les personnes qui ont payé des impôts, à savoir les contribuables, en leur disant: «Vous avez payé 60 millions de francs de trop; on va vous rembourser!» On peut aussi adopter cette position, qui est d'ailleurs la mienne et celle du groupe libéral. Je crois que M. Pierre Muller, notre maire, partage cette vision des choses, à savoir que, par rapport à la fiscalité, à partir du moment où une collectivité dépense notoirement moins que ce qu'elle perçoit en impôts, il n'y a aucune raison de thésauriser. Rembourser le trop-perçu paraît donc tout à fait naturel. Malheureusement, le

Conseil administratif n'a pas pris ce type de décision. Le Conseil administratif a préféré, sans nous demander notre avis, modifier le budget en attribuant 3 millions de francs aux fonctionnaires, tant mieux; c'est peut-être une bonne idée, mais, s'il nous avait demandé notre avis, il est clair que l'on aurait pu avoir l'impression de participer à la gestion de la commune, ce qui n'est apparemment pas le cas.

Le Conseil administratif a décidé d'augmenter la ligne concernant les débiteurs douteux sans nous demander si, par hasard, on avait une opinion sur le sujet. Je vous rappelle quand même que le groupe libéral avait soutenu à l'époque – et je pense que M. le maire s'en souvient – que, manifestement, les débiteurs douteux étaient sous-estimés par rapport aux risques potentiels.

Nous allons évidemment rejoindre la proposition du Conseil administratif, mais nous aurions préféré, nous, groupe libéral, que le Conseil administratif s'adresse à nous aujourd'hui, sous forme de proposition, en disant: «Vous, Conseil municipal, seriez-vous d'accord de modifier le budget?» Cela serait fait en vue d'octroyer 3 millions de francs – peut-être plus, ou peut-être moins – à la fonction publique de la Ville de Genève et de modifier la réserve pour les débiteurs douteux. Non, non! On fait une conférence de presse, on annonce cela, de cette manière les choses sont réglées! Je trouve ce mode de faire parfaitement discutable par rapport à ce que nous représentons en tant que législatif. Je vous rappelle que nous travaillons en commission du mois de septembre au mois de décembre, y compris lors des interminables séances du budget à la fin de décembre, où l'on croit à certains moments pouvoir prendre des décisions importantes – j'y reviendrai tout à l'heure – alors que, finalement, une fois que les comptes dégagent un boni, le Conseil administratif ne tient absolument pas compte des votes que l'on a faits et ajoute au passage quelques nouvelles «dépenses» supplémentaires sans en référer au Conseil municipal. Je trouve donc que ce mode de faire est discutable. Evidemment, il est très intéressant, parce que nous pouvons nous poser des tas de questions pour savoir comment utiliser le boni, mais en tout cas, le Conseil administratif n'a pas d'états d'âme et ne tient pas compte de nos points de vue.

Concernant les différentes décisions que l'on pourrait être amenés à prendre, je demande au Conseil administratif, aux «juristes de la couronne», de transmettre à la commission des finances la base légale qui sous-tend la décision du Conseil administratif d'octroyer des lignes budgétaires supplémentaires n'ayant pas été votées par le Conseil municipal. Je ne remets aucunement en cause le fondement de ces propositions, mais je demande au Conseil municipal de voter tout à l'heure le renvoi en commission, sous réserve, bien entendu, que le Conseil administratif accepte que le Conseil municipal confirme de telles affectations et que les décisions dont elles relèvent ne soient pas en quelque sorte imposées à ce dernier.

A la lecture du document intitulé «rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes», lequel est de plus en plus fourni et pour lequel je remercie le Conseil administratif, car il est extrêmement intéressant, on a la sensation – c'est une sensation – que, quand il y a un déficit en Ville de Genève, il est dû, bien entendu, à l'activité insuffisante de l'économie privée qui n'a pas pu générer suffisamment de fiscalité. Par contre, quand on a des bonis substantiels – en effet, si l'on tient compte des différentes décisions du Conseil administratif auxquelles je faisais allusion tout à l'heure, d'un excédent de revenus de 27 millions de francs, on arrive en réalité à environ 60 millions de francs – ce n'est plus du tout lié à l'économie privée, pas du tout, c'est grâce aux décisions du Conseil administratif et des décisions du Conseil d'Etat, qui ont permis d'avoir un certain nombre d'éléments rendant possible la création de conditions-cadre favorables au développement de l'économie!

Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs! Mais toujours est-il qu'il convient de se souvenir que l'incidence sur l'activité et le dynamisme de l'économie d'une municipalité, voire de l'Etat finalement, même s'il s'agit du Canton ou de la Confédération, donc de l'ensemble de notre pays, est relativement limitée. Je crois qu'il faut tout simplement remercier l'ensemble des patrons, des décideurs de la ville et du canton de Genève, qui ont permis grâce à leurs décisions et à leur stratégie de générer plus d'impôts que ce que l'on avait pu imaginer.

La présidente. Deux minutes!

M. Pierre de Freudenreich. Madame la présidente, je vous remercie, je reprendrai la parole tout à l'heure si le temps qui m'est imparti ne suffit pas.

Par rapport à cette attitude et à cette vision des choses, bien entendu, quand on lit les commentaires du Conseil administratif, qui dit se réjouir et avoir tout mis en œuvre pour que les conditions-cadres soient réunies, on aimerait savoir, comme le disait M. Losio lors de la séance précédente, quelles propositions ont effectivement été avancées pour soutenir les conditions-cadres au développement de l'économie.

En ce qui me concerne – je m'exprime à titre personnel, car nous n'avons pas eu l'occasion d'en débattre au niveau du groupe libéral – quand je lis que le Conseil administratif se plaît à relever l'excellent résultat de la taxe professionnelle, j'aimerais plutôt lire que, compte tenu des bons résultats et pour soutenir le développement de l'économie, celui-ci supprime tout simplement la taxe professionnelle ou du moins qu'il la diminue. Je vous rappelle quand même que cette taxe professionnelle, qui rapporte environ 80 à 90 millions de francs par année –

cela dépend des années – se calcule sur des bases parfaitement discutables, mises en cause à plusieurs reprises, sur ces bancs notamment, étant donné qu'elle tient compte de la surface des locaux, du nombre d'ordinateurs, et j'en passe. Ce n'est manifestement pas un bon mode de taxation, car il pénalise un certain nombre d'entreprises. Je vous rappelle quand même que la plupart des communes du canton n'utilisent pas cette possibilité offerte par la loi sur l'administration des communes (LAC).

La présidente. Trente secondes!

M. Pierre de Freudenreich. Merci Madame, je reprendrai la parole tout à l'heure, si vous le permettez; ou bien vous me permettez de poursuivre; c'est comme vous le voulez.

La présidente. Si vous terminez en trente secondes, c'est bon, sinon vous redemanderez la parole.

M. Pierre de Freudenreich. Madame la présidente, je ne vais pas arriver à terminer en trente secondes!

La présidente. Alors, vous reprendrez la parole plus tard!

M. Pierre de Freudenreich. Je conclus momentanément en disant que le groupe libéral renvoie les comptes à la commission des finances. Je reprendrai la parole tout à l'heure.

M. Pierre Muller, maire. J'essaierai de répondre aux interrogations du conseiller municipal Pierre de Freudenreich et de ne pas reprendre la parole si d'aventure il a encore quelques commentaires à faire sur les comptes. Quoi qu'il en soit, son analyse des comptes, et en particulier de la fiscalité et du trop-perçu de la fiscalité, est quelque chose qui me tient à cœur à titre personnel. En effet, je ne le nie pas, j'estime que la fiscalité directe en vigueur dans notre Etat, au niveau de la Confédération, dans notre canton et dans notre ville, serait peut-être une fois à modifier; mais cela, c'est un autre dialogue que je ne veux pas ouvrir aujourd'hui.

J'ai annoncé, il y a déjà quelques années de cela, quelle était ma vision en termes de fiscalité et de gestion des comptes d'une municipalité telle que la nôtre. J'avais parlé de trilogie, Monsieur de Freudenreich, et d'un certain point de vue je serais à ce jour en mesure de vous suivre, en tout cas partiellement. J'avais dit à l'époque qu'avant d'imaginer un changement de la fiscalité il fallait avoir des bonis. Tel est le cas pour les comptes 1999. J'avais aussi dit, et je le maintiens, qu'il fallait songer au remboursement de la dette, parce que celle-ci, et cela a fréquemment été dit lors de la séance précédente, pèse d'une manière très lourde dans notre compte de fonctionnement. Il est vrai que, si nous gérons la dette d'une manière plus efficace, il n'en demeure pas moins que les taux actuels des intérêts passifs sont à l'avantage de ceux qui ont des dettes, puisqu'ils sont relativement bas. Mais nous ne sommes pas à l'abri d'une augmentation de ces taux. La gestion de la dette, et en particulier une partie de son remboursement, est donc quelque chose qui me tient à cœur.

Une fois que nous aurons résolu ces deux points, à savoir le boni et le remboursement partiel de la dette, nous en viendrons tout naturellement à la problématique de la baisse de la fiscalité. En effet, il est vrai que le rôle d'une collectivité publique n'est pas de thésauriser et d'accumuler des fonds. Je pense qu'il faut être en phase avec l'économie et la volonté de la population. En l'occurrence, la volonté de la population – Monsieur de Freudenreich, vous le savez bien – va plutôt dans le sens d'une baisse de la fiscalité directe et probablement d'une augmentation de la fiscalité indirecte. En tout cas du côté du bloc de la droite, c'est une position que nous sommes en mesure de défendre. Je pense que nous ne devons pas oublier le problème de la fiscalité, en particulier celui du centime additionnel. Mais, compte tenu des presque 2 milliards de francs de dette que nous avons actuellement dans notre compte de bilan, cela me semble un peu prématuré pour le moment.

En ce qui concerne les débiteurs douteux, vous avez fait une remarque tout à fait justifiée, Monsieur de Freudenreich, à savoir que l'on a enregistré une forte augmentation de ceux-ci et que, par conséquent, les provisions les concernant ont été augmentées. Malheureusement, ce n'est pas moi qui édicte les règlements en la matière; il s'agit d'un règlement qui dépend, comme vous le savez, de la LAC, qui est donc voté par le Grand Conseil et adopté par le Conseil d'Etat. En l'occurrence, et je le redis, cela me fait mal de mettre autant d'argent de côté en provision pour des débiteurs douteux, parce qu'il est vrai que, si nous n'avions pas eu l'obligation de le faire, nos comptes seraient encore meilleurs que ce qu'ils sont. Malheureusement, ce règlement nous est imposé par le Département de l'intérieur, notre ministère de tutelle.

Pour répondre à l'une de vos interrogations concernant la base légale des affectations particulières du Conseil administratif dans les comptes, je suis en

mesure de vous dire très nettement qu'il est parfaitement possible au Conseil administratif, lequel est élu pour cela, de faire ce genre de propositions! Simplement, c'est à vous, conseillers municipaux, de décider si oui ou non vous suivez la proposition du Conseil administratif, à savoir de mettre en provision un certain montant pour une distribution aux employés de la Ville de Genève, ainsi qu'un montant à peu près équivalent pour des actions sociales urgentes au courant de l'année 2000.

Si vous votez cela tel que les comptes 1999 le proposent, cela ne posera aucun problème; il n'y a pas besoin de chercher midi à quatorze heures, la base légale, c'est vous qui la définissez en votant les comptes, après examen en commission bien sûr. Si vous votez ces comptes, l'affaire sera réglée.

Pour terminer, abordons le problème de la taxe professionnelle. Monsieur de Freudenreich, comme vous le savez tous, j'ai été chef d'entreprise et j'ai eu l'occasion dans mon entreprise, à l'époque, de payer la taxe professionnelle. J'ai toujours considéré que cet impôt était d'une certaine manière un peu inique. Pourquoi? Parce que la formule de la taxe professionnelle n'est pas du tout adaptée à la santé des entreprises taxées. En effet, le chiffre d'affaires ne veut rien dire ou pas grand-chose, le nombre de mètres carrés loués pas davantage, et le nombre d'emplois est lui aussi relativement aléatoire. Malheureusement, cette taxe professionnelle ne ramène pas 80 à 90 millions de francs chaque année dans les caisses de la Ville de Genève, mais en moyenne 60 millions de francs, l'année 1999 étant à cet égard parfaitement exceptionnelle.

Quant à la taxe professionnelle, Mesdames et Messieurs, ce service me donne satisfaction; je suis enchanté des gens qui y travaillent. Mais, si d'aventure la population genevoise ou ce Conseil municipal décidait de ne plus taxer les entreprises sur la base de la taxe professionnelle communale, qu'est-ce que cela signifierait? Qu'il nous manquerait en moyenne 60 millions de francs par année pour boucler nos comptes. Cela voudrait dire, dans le cadre des comptes 1999, que l'on serait probablement encore en déficit par rapport au résultat dont vous parlez, Monsieur de Freudenreich.

Cela signifierait qu'il faudrait augmenter la fiscalité, à moins de réduire d'une manière drastique l'activité de la municipalité. Il faudrait donc augmenter le centime additionnel de l'ordre de cinq ou six points, puisque, actuellement, personnes physiques et personnes morales confondues, il rapporte environ 11 millions de francs. Je ne sais pas si la population genevoise souhaite dans sa majorité que l'on augmente la fiscalité, ou si une autre majorité souhaite que l'on diminue de 60 à 80 millions de francs le fonctionnement de la Ville de Genève. Disons clairement qu'il faudrait soit réduire d'une manière importante la masse salariale – puisqu'elle est de l'ordre de 300 millions de francs, il faudrait la réduire de près d'un quart – soit chercher à supprimer un certain nombre de prestations. Si le

Conseil municipal, dans sa majorité, est d'accord d'entrer en matière sur une diminution des prestations, encore une fois, moi, cela ne me gêne pas. Si vous voulez supprimer la taxe professionnelle comme cela se passe dans certaines communes, je l'accepterai! Je crois que, malheureusement – je dis bien malheureusement – telle n'est pas la volonté majoritaire du Conseil municipal et, en bon démocrate, je me rangerai donc à l'avis majoritaire de celui-ci. Voilà, Monsieur de Freudenreich…

La présidente. Deux minutes!

M. Pierre Muller, maire. Madame la présidente, vous devriez savoir – je suis sûr que vous l'avez momentanément oublié – qu'un magistrat, lorsqu'il parle, n'est pas soumis aux dix minutes habituelles. Vous pouvez regarder votre règlement, et vous verrez que j'ai raison. Mais je vais quand même conclure.

La présidente. Pas du tout, Monsieur le maire, je suis désolée!

M. Pierre Muller, maire. Nous n'allons pas en faire un combat entre vous et moi, parce que je vous apprécie trop pour me fâcher ce soir avec vous, mais je vais conclure. Simplement, c'était quelques commentaires que je voulais faire sur ce que vous avez dit, Monsieur de Freudenreich. Je pense que vos propos ne sont pas dénués d'intérêt, mais qu'à l'heure actuelle les solutions que vous évoquez ne sont pas susceptibles d'être réalisées.

Mesdames et Messieurs, encore une fois, je souhaite que cette proposition soit renvoyée à la commission des finances. Je voudrais ajouter en conclusion, pour rester dans le temps qui m'est imparti, que M. de Freudenreich a eu parfaitement raison de dire qu'il faut remercier les contribuables de la Ville de Genève. C'est en effet grâce à eux – qu'il s'agisse des employés ou des chefs d'entreprise – qui ont gagné de l'argent et qui ont pu payer des impôts, que nous avons cette année un boni substantiel dans les comptes 1999. Je souhaite que nous puissions continuer à suivre la même tendance à l'avenir, car il m'importe véritablement d'alléger le fardeau de la dette. Je crois que cela sera un des grands combats de ces prochaines années.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Tout d'abord, en ce qui concerne le détail et l'analyse des comptes, je dirai naturellement, comme mes préopinants, que je participerai au niveau de la commission des finances à l'examen de ces comptes

de la Ville de Genève; j'interviendrai sur le contenu à ce moment-là. Mon intervention de ce soir porte donc sur des questions générales et je donnerai également mon avis sur quelques déclarations qui viennent d'être faites par les représentants de certains groupes, notamment par le groupe libéral et M. le maire.

Puisque l'on en est au chapitre des remerciements, je voudrais tout d'abord remercier, bien sûr, non seulement les contribuables, puisque nous représentons également des contribuables de la ville de Genève, mais également les citoyens et les électeurs de la ville et du canton de Genève qui ont élu au Conseil municipal et au Conseil administratif de la Ville une majorité de gauche, ce qui a contribué, d'une part, à faire en sorte que les comptes soient positifs et, d'autre part, à ce qu'une politique sociale soit maintenue au niveau de la Ville de Genève. Pour ce qui est du canton, j'ai également des remerciements à adresser à l'ensemble des citoyens du canton de Genève qui ont élu une majorité de gauche au Grand Conseil, mettant ainsi fin à l'expérience monocolore qui a connu les plus gros déficits du Canton pendant des années.

Je voudrais également remercier l'administration fiscale cantonale et M^me^ Micheline Calmy-Rey, nouvelle conseillère d'Etat responsable des finances, lesquelles ont justement contribué à ce que les finances du Canton soient nettement meilleures que par le passé, ce qui a également permis de diminuer la dette de plus de 500 millions de francs l'année dernière. Je pense qu'il y a là un exemple à suivre au niveau de notre Ville, pour voir comment on peut réduire la dette. Au plan du Canton, alors que le boni était de l'ordre de quelques centaines de millions de francs et compte tenu d'un certain nombre de paramètres, par exemple les provisions, etc., il y a eu malgré tout une diminution de la dette de plus de 500 millions de francs suite à une gestion intelligente, semble-t-il, de cette dette.

Par conséquent, mes remerciements vont également non seulement à la majorité des citoyens, aux électeurs et aux contribuables, mais également, bien sûr, à l'administration de la Ville de Genève et au personnel de la Ville de Genève, qui ont fait des efforts importants. Cependant, ces efforts importants, comme vous pouvez l'imaginer, j'estime que ces derniers n'avaient pas à les faire, tout simplement parce que, selon notre façon de voir, il est primordial de respecter le statut et le contrat représentés par les grilles salariales.

En ce qui concerne la politique sociale de la Ville, notre priorité est de répondre aux besoins de la population; c'est la priorité des priorités! C'est en fonction de ce paramètre que nous nous dirigeons dans l'élaboration d'un budget. Il est vrai que nous ne pouvons pas imposer la fiscalité que nous voulons – nous sommes en démocratie, heureusement – bien que nous souhaitions, comme vous le savez, une fiscalité plus juste, c'est-à-dire qui aille dans le sens de la justice sociale, qui diminue les inégalités que nous connaissons.

M. de Freudenreich nous a parlé tout à l'heure du taux d'augmentation des charges entre 1994 et 1999 en disant que celui-ci dépasse celui de l'inflation, de 1 ou 2% peut-être, je ne sais pas.

Concernant la période comprise entre 1994 et 1999, ce que ne dit pas M. de Freudenreich, mais que les comptes de l'Etat de Genève montrent très clairement, c'est qu'il y a eu une explosion de la précarité et de la pauvreté pendant cette période-là, même si le chômage a commencé à baisser depuis l'année dernière de manière plus accentuée que l'année précédente. Si vous avez suivi la présentation des comptes de l'Etat de Genève, lorsque l'on parle des augmentations de charges, vous savez bien que le nombre de personnes qui ont recours à l'aide sociale a explosé.

Parallèlement, en ayant les chiffres de l'Etat de Genève sous les yeux, vous constatez que, pour les revenus de plus d'un million de francs, l'augmentation en une année était de 26%. Ce pourcentage représente 26 fois le taux d'inflation de l'année correspondante. Vingt-six fois! Là, on ne parlait pas d'un taux d'augmentation des charges qui dépasserait celui de l'inflation. L'inflation est de 1 ou 1,5%; mais, quand les revenus de plus d'un million de francs augmentent de 26%, il n'y a rien d'étonnant ou de scandaleux! Pour les revenus entre 500 000 francs et 1 million de francs, par exemple, l'augmentation est de 17%. Pour ceux qui se situent entre 100 000 francs et 500 000 francs, elle est de l'ordre de 7 ou 8%. Quant aux revenus inférieurs à 100 000 francs, elle est à peu près de l'ordre de l'inflation.

Quand on parle de l'augmentation des charges, il ne faut pas oublier que, dans ces charges-là, il y a un coût social, celui qui est engendré par les gens ou les milieux que représente le groupe libéral, c'est-à-dire un certain nombre de personnes, qu'ils soient des patrons ou des institutions bancaires et autres, qui n'ont jamais assez quand ils gagnent de l'argent. Les profits boursiers s'élèvent à 10, 20, 30% depuis quelques années, ce qui correspond à 20 fois le taux d'inflation de l'année dernière, par exemple. Dans ce cas, on n'en parle pas.

Quant à notre groupe, il estime que le point de départ de sa politique doit systématiquement être de répondre aux besoins de la population. Que l'on ne nous parle pas sans arrêt de la dette en s'en servant comme alibi! Je viens d'entendre M. de Freudenreich et M. le maire parler de la nécessité – ou plutôt de leur souhait – de diminuer la fiscalité directe. S'il y a un boni par exemple, on ne parle plus de diminuer la dette; à ce moment-là, on veut diminuer la fiscalité. Alors, il faut savoir! Il ne faut donc pas réduire la dette! Si en même temps, chaque fois qu'il y a un boni, vous, les libéraux, vous voulez réduire la fiscalité, cela signifie que vous êtes pour le maintien de la dette! C'est un premier point.

Deuxièmement: si, de manière systématique, vous ne voulez pas avoir de dette, il ne faut pas non plus vouloir investir. A ce moment-là, il faut refuser des crédits d'investissements. Mais vous êtes les premiers demandeurs! On se sou-

vient, par exemple, quand il fallait investir dans la rade et pour d'autres projets, comment vous vous étiez mobilisés à l'extrême pour investir des centaines de millions de francs. Et cet argent-là vient des contribuables.

Nous estimons qu'il y a beaucoup d'inégalités – trop d'inégalités – et nous ferons tout pour qu'elles soient corrigées et que le progrès social soit l'objectif principal, une politique permanente, aussi bien dans notre Conseil municipal qu'autour de nous, dans cette société dans laquelle nous vivons. Nous estimons qu'il y a trop de profits au détriment du plus grand nombre. Si je suivais les souhaits du groupe libéral, je ne vois pas autre chose qu'une société dans laquelle les riches sont toujours plus riches, et les pauvres toujours plus pauvres et plus nombreux. De cette société-là, nous n'en voulons pas et nous ferons tout pour que celle dans laquelle nous vivons soit une société de justice et de progrès sociaux. *(Applaudissements.)*

M^me^ Barbara Cramer (L). Malheureusement, je ne sais plus par où commencer! Je devrais dire que celui qui m'a décidée à parler est M. Losio. *(Brouhaha.)* Alors, je ne sais pas…

Vous, l'Alternative, vous vous vantez sans cesse d'avoir si bien agi pendant les derniers neuf ans de votre «règne», au niveau de votre pouvoir et de votre mode de gestion. Il est vrai que l'on peut parler d'un règne, puisque, à droite, l'on ne peut jamais voter quoi que ce soit!

J'aimerais quand même donner quelques précisions sur un ou deux problèmes que j'ai relevés. Vous parlez de la magnifique gestion du Conseil administratif – d'ailleurs M. Muller a aussi évoqué cela. C'est vrai évidemment, mais en ce qui le concerne, lui, qui est un excellent administrateur et comptable. Cependant, il n'est pas seul à prendre des décisions et c'est un aspect que je n'ai pas assez perçu dans ses paroles; il ne nous l'a pas assez dit.

Maintenant, revenons aux faits. Il est vrai que les comptes sont positifs. On se réjouit tous, on est tous d'accord jusque-là. Il est aussi vrai que 99,3 millions de francs supplémentaires d'impôts ont été récoltés cette année. «Les recettes fiscales de la Ville de Genève (Y.C., la taxe professionnelle) ont constitué, en 1999, 77,4% du total des revenus, contre 74% prévus au budget et aux comptes 1998.» Je ne sais pas ce que signifie ce «Y.C.». Ah oui, cela correspond à «y compris». Mais qu'est-ce que la taxe professionnelle? On oublie de dire qu'il s'agit là uniquement d'une taxe payée par des entreprises, des indépendants – donc les PME (petites et moyennes entreprises) que vous, l'Alternative, vous soutenez aussi.

La dette a augmenté. Malheureusement, je n'ai pas les papiers comportant les chiffres – M. Pierre Muller les connaît peut-être – mais, en tout cas, elle a doublé

au cours de ces neuf ans. De plus, si l'on considère simplement l'année 1999, il y avait au budget 746 millions de francs de dépenses globales. Les comptes représentent 771,9 millions de francs de dépenses, donc 25,9 millions de francs de plus que prévu. Vous avez par conséquent réussi à dépenser plus d'argent que ce qui était prévu dans le budget. De l'autre côté, les indépendants et les entreprises – tant les personnes physiques que les personnes morales – il faut bien le dire, ont concouru au résultat positif d'aujourd'hui. Il s'agit donc de citoyens et d'entreprises, et plusieurs personnes les ont remerciés tout à l'heure; d'ailleurs, soit elles ont pris mes idées, soit je répète les leurs. Néanmoins, il faut souligner ce point qui est très, très important: ce sont des personnes qui ont réussi les comptes positifs et non l'Alternative, je suis désolée!

Vous avez augmenté les charges globales, et j'en suis tout à fait ravie parce que c'était le moment d'aider tous ceux qui avaient moins de moyens, les gens sans emploi, etc. Cela est tout à fait naturel. Mais affirmer en même temps que c'est vous qui êtes les artisans du bénéfice, eh bien non, je ne peux pas accepter cela.

M. Muller a répondu à quelqu'un que le rôle d'une collectivité publique n'est pas de faire de la trésorerie. Cela est tout à fait vrai, mais je me demande si le rôle d'une collectivité publique est d'accumuler autant de dettes. Je crois que l'on est tout à fait d'accord sur ce point avec M. Losio, parce que lui aussi aimerait bien amortir la dette.

M. Mouhanna parle beaucoup des inégalités. Mais celles-ci sont tout a fait équilibrées par le fait que ceux qui ont plus d'argent paient plus; ils paient aussi pour ceux qui ont moins d'argent, et cela est tout à fait juste. Regardez dans tous les domaines, par exemple l'assurance maladie. On paie pour tous ceux qui n'ont pas les moyens, ou pour des personnes retraitées par exemple. Cela est parfaitement juste et je ne suis absolument pas contre ce système, mais il faut quand même admettre que ceux qui paient paient, et que ceux qui reçoivent reçoivent. Vous défendez peut-être ceux qui reçoivent, mais ne dites pas que ceux qui paient ne le font pas de bon cœur et qu'ils ne comprennent pas que c'est leur devoir! Ce que vous dites est donc tout à fait injuste!

J'aimerais quand même relever également autre chose. J'ai entendu quelqu'un – je crois que c'était M. Mouhanna – dire: «La priorité pour nous, c'est la population, et surtout le social.» Je pense que l'Alternative doit absolument défendre les travailleurs et le social, c'est son rôle! Entre les deux pôles politiques, on doit trouver un équilibre, c'est tout à fait naturel! J'ai parlé plusieurs fois avec des membres du Parti du travail, et nous nous comprenons très, très bien. Ce sont exactement les deux pôles qu'il faut mettre en équilibre.

Je voudrais relever que, dans le 19e programme d'investissements quadriennal, il est prévu 2,28% pour le social et 31,7% pour le trafic, dont la moitié pour

forcer les gens à aller à pied! Alors là, franchement, je me demande si vous faites votre travail! Mais je ne peux pas accepter ce que MM. Mouhanna et Losio ont dit, parce que ce n'est tout simplement pas vrai. Cela dit, je trouve que chacun fait son travail…

La présidente. Deux minutes!

M^me^ Barbara Cramer. Mais je suis absolument obligée de dire aussi ce qui est à mon avis totalement vrai. Merci de m'avoir écoutée.

M. Pierre Muller, maire. J'aimerais simplement dire à M. Mouhanna que les chiffres qu'il a évoqués tout à l'heure à propos des salaires et des revenus de certains sont aussi à mettre en perspective avec le nombre de personnes concernées. Il est vrai qu'il y a quelques millionnaires et que ces gens-là ont probablement gagné davantage que les employés de l'administration par exemple, parce qu'ils ont fait des opérations en bourse et que la bourse s'est révélée particulièrement performante ces deux dernières années. Mais il faut savoir que, derrière cela, il y a aussi des gains pour les collectivités publiques; des gains directs ou indirects, dans la mesure où ces gens-là dépensent aussi un peu d'argent et font fonctionner l'économie locale.

Par ailleurs, il est vrai qu'il y a un coût social derrière cela, vous avez raison, Monsieur le conseiller municipal. Mais il faut également mettre cela en perspective avec le progrès social que nous avons développé ici en Ville de Genève. Je crois que nous n'avons pas à rougir, à gauche comme à droite, de ce que nous avons pu faire en matière de progrès social grâce à nos revenus. Preuve en est que les dépenses dans ce domaine ont largement augmenté et ont été bien supérieures à l'inflation que nous avons connue ces dix dernières années. Tant mieux, dirais-je, tant mieux, parce qu'il est vrai qu'il nous appartient d'être conscients et de nous occuper de ces problèmes-là; je suis, comme vous, tout à fait sensible aux gens que l'on laisse sur le bord de la route et je souhaite simplement qu'on les aide.

Vous avez toujours le même discours à propos des banques, Monsieur Mouhanna. Je ne répondrai qu'une seule chose à cela: l'autre jour, je zappais sur TV Léman bleu, où était diffusée la séance du Grand Conseil au cours de laquelle M^me^ Calmy-Rey a fait des commentaires sur les comptes 1999 du Canton de Genève. Quelle ne fut pas ma surprise d'entendre M^me^ Calmy-Rey faire l'apologie des banques et remercier nominativement celles qui lui ont donné un coup de main! Je peux vous rappeler les noms qu'elle a évoqués: il y avait d'abord le

groupement de tous les banquiers privés; ensuite, elle a parlé de l'Union de banques suisses (UBS), de la Banque cantonale de Genève (BCGe) aussi bien sûr, et également du Crédit Suisse. Je dois dire que j'ai quand même été étonné d'entendre dans la bouche de M^me^ Calmy-Rey une pareille apologie des banques. Je crois tout simplement que cette industrie si souvent décriée participe largement à un certain revenu de notre collectivité publique, et donc également à un certain bien-être. Par conséquent, moi, je ne crache pas dans la soupe: les banques, nous en avons besoin, et je crois comme vous que, si nous n'avions pas ces banques-là, nous nous porterions bien plus mal.

Quant au maintien de la dette, je vous ai expliqué mon point de vue. Si elle a augmenté, cette dette, cela est principalement dû, en effet, aux crédits d'investissements que nous avons consentis. A ce propos, nous avons été procycliques et non pas anticycliques dans ce domaine, puisque nous avons consenti de gros investissements durant cette période assez difficile des dix dernières années. Je crois qu'il était bien de le faire, je le répète, pour le maintien des emplois et de certains métiers spécialisés dans le domaine de la construction: je pense particulièrement aux tailleurs de pierre et à des gens comme eux, qu'il faut essayer de garder dans notre ville.

Pour ce qui est du reste, c'est un discours habituel que j'entends de votre part, je ne ferai donc pas de commentaires.

Quant à vous, Madame Cramer, j'ai franchement eu un peu de peine à suivre tous les chiffres que vous avez mentionnés. Je reprendrai simplement un seul point de vos propos, concernant la taxe professionnelle. Madame Cramer, il ne faut pas croire que ce sont seulement les PME qui paient la taxe professionnelle. *(Dénégation de M^me^ Cramer.)* Si, c'est ce que vous avez dit! Il y a une catégorie extrêmement importante qui ne paie pas d'impôts mais qui paie la taxe professionnelle, voyez-vous, ce sont les grandes coopératives. Migros et Coop par exemple sont taxées uniquement au moyen de la taxe professionnelle, puisque le principe de la coopérative est de ne pas payer d'impôts étant donné qu'elle ne fait pas de bénéfice. Grâce à cette taxe professionnelle, des sociétés telles que Migros et Coop paient un impôt à Genève, et je pense que c'est normal. Voilà, je m'arrête et je vous remercie.

M. Alain Comte (AdG/TP). Je crois que je peux m'associer à tous les autres partis politiques de cette enceinte pour me réjouir de l'excellent résultat des comptes 1999. Cependant, en examinant de plus près le tableau N° 5, qui présente le résumé des comptes 1999, on s'aperçoit qu'il y a une énorme différence avec l'année 1998 au groupe 33, «Pertes sur débiteurs». On a beaucoup parlé des débiteurs ce soir, mais je ne crois pas que ce soient tous de mauvais payeurs. Je connais des familles qui ont dû choisir entre payer leurs impôts ou manger. C'est

une situation assez dramatique que celle-là. Pourquoi a-t-on passé de 10 millions de francs pour les pertes sur débiteurs dans les comptes 1998 à 37 millions de francs en 1999? Eh bien, je pense que c'est justement à cause de la récession économique.

D'autre part, je citerai les propos de mon collègue Pierre Losio qui, lors de la préparation du budget 2000 au mois de décembre dernier, citait que, dans les années 1980, la Ville de Genève avait réalisé en cinq ans environ 180 millions de francs de bénéfice. Ceux-ci n'ont pas été attribués à la diminution de la dette, ou peut-être à hauteur de 3 ou 4 millions de francs, mais c'est tout. Le reste a entièrement été dépensé. Qui était majoritaire à cette époque? C'était bien l'Entente, en 1980! Vous n'avez pas diminué la dette, vous avez dépensé tant et plus à des taux prohibitifs que nous payons encore actuellement, à 7 ou 8%, n'est-ce pas, Messieurs qui siégez sur les bancs d'en face? Et Mesdames, pardon!

En ce qui concerne la répartition des bénéfices dont il est question aujourd'hui, il y a déjà une idée dans l'air; M. Muller en a parlé quelque peu. Je ne sais pas ce que l'Entente en pense, mais, quand nous, l'Alternative, voyons la motion N° 48 du Parti démocrate-chrétien, laquelle veut entièrement attribuer le bénéfice à la diminution de la dette, eh bien, nous, nous disons non! Il y a déjà eu des réunions informelles, mais je crois que l'Alternative dira non. Ces bénéfices seront attribués en trois volets: premièrement, aux plus démunis de notre ville; deuxièmement, au personnel de la Ville qui a fait des efforts et qui a contribué au redressement des finances de la Ville; troisièmement, à la diminution de la dette.

Le Parti du travail vous propose, Mesdames et Messieurs, de renvoyer les résultats des comptes à la commission des finances.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, à titre liminaire – afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés concernant le jeu de la montre, car vous jouez à cela depuis le début de ce débat – je vous rappellerai, malgré le fait que vous êtes présidente depuis un certain nombre de mois, l'article 85 de notre règlement. Il y est précisé que la durée d'une intervention ne doit pas dépasser dix minutes, ce qui justifie pleinement le chronométrage permanent de chaque intervention, mais, en ce qui concerne les commentaires sur les points portés au budget, dans les comptes rendus – et l'on parle des comptes rendus, je crois, Madame la présidente – et le plan financier quadriennal, il n'y pas de limite de temps. Je vous remercierai donc d'avoir la gentillesse d'arrêter de chronométrer les interventions. Par ailleurs, il n'y a, dans notre règlement, aucun article concernant la durée d'intervention de nos magistrats. Ces derniers sont libres d'intervenir le temps qu'ils souhaitent, et je vous saurai gré de respecter l'application du règlement.

La présidente. Je vous remercie de ce rappel. Effectivement, il s'agit d'une clause qui m'avait échappé. Cependant, je voudrais quand même rappeler, en ce qui concerne les interventions du Conseil administratif, qu'il n'y a absolument aucune raison qu'il puisse s'exprimer autant de temps qu'il le veut, sauf si c'est à propos des comptes, n'est-ce pas? Pour le reste, je rappellerai d'autres articles qui concernent effectivement les interventions du Conseil administratif…

M. Pierre de Freudenreich. Il n'y a pas lieu ici de débattre de l'application du règlement. Vous avez été élue pour l'appliquer de manière rigoureuse et selon ce qui y est stipulé aujourd'hui. Il n'y a aucune raison de limiter le temps de parole des magistrats. *(Brouhaha.)*

La présidente. Je suis désolée, absolument pas, Monsieur de Freudenreich! Vous vous mêlez de quelque chose qui ne vous concerne pas.

M. Pierre de Freudenreich. Je me limite, Mesdames et Messieurs, à vous rappeler que…

La présidente. Je vous en prie, si vous voulez encore vous exprimer sur les comptes, vous avez la parole, Monsieur de Freudenreich.

M. Pierre de Freudenreich. Sur les comptes, c'est avec plaisir, mais je vous rappelle, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que je défends en majorité vos magistrats. Tout à l'heure, quand M. Ferrazino s'exprimait, vous l'avez interrompu après dix minutes, Madame la présidente et j'estime que ce mode de faire n'est pas acceptable, point!

La présidente. Excusez-moi, Monsieur de Freudenreich, vous permettez? Je vous redonnerai la parole tout à l'heure! J'aimerais vous rappeler, au chapitre II du règlement du Conseil municipal intitulé «Initiatives du Conseil administratif», l'article 64: «1. Le Conseil administratif assiste aux délibérations du Conseil municipal. 2. Il a le droit de présenter des projets d'arrêtés. Il présente les rapports écrits prévus par les lois et les règlements. Il peut faire des déclarations. Ses membres peuvent prendre part aux discussions, présenter des amendements et formuler des propositions.» L'article 65 dit ceci: «Toute proposition du Conseil administratif est assortie d'un exposé des motifs.»…

Une voix. C'est passionnant!

La présidente. C'est peut-être passionnant, mais, si M. de Freudenreich prétend que le Conseil administratif peut parler autant qu'il le veut, cela n'est pas exact. Le Conseil administratif est soumis au règlement du Conseil municipal quand il se trouve dans cette salle. Alors, Monsieur de Freudenreich, vous pouvez reprendre la parole, mais sur les comptes!

M. Pierre de Freudenreich. Madame la présidente, en vous remerciant d'avance au nom de l'ensemble du Conseil municipal d'avoir la gentillesse d'appliquer le règlement, je me permettrai d'achever l'intervention que j'ai commencée tout à l'heure par quelques points, notamment en répondant au préopinant, le représentant de l'Alliance de gauche, M. Mouhanna. Je lui dirai que j'ai écouté les différentes observations qu'il a faites, mais que l'ensemble de ses remarques concerne exclusivement le Grand Conseil.

Je reviens sur l'observation que M. le maire a faite tout à l'heure à propos de la taxe professionnelle, en disant que, si on la supprime ou si on la diminue, cela aura des incidences sur les salaires de la fonction publique. La taxe professionnelle rapporte actuellement, suivant les exercices, entre 70 et 90 millions de francs par année. Je vous rappelle que, aujourd'hui, indépendamment des décisions du Conseil administratif, nous pourrions présenter un «bénéfice» de 60 millions de francs. Cela veut donc dire que, pour cet exercice, nous pourrions nous permettre de diminuer la taxe professionnelle de pratiquement deux tiers, voire de trois quarts.

Les deux points que je souhaite traiter concernent le budget financier quadriennal uniquement et sont liés au texte qui commente les comptes de l'exercice 1999 du Conseil administratif. Celui-ci souhaite à l'unanimité – et je suis parfaitement d'accord avec ce souhait – que le Conseil municipal le rejoigne dans ses choix et sa vision quant à la suite de la politique à mener en Ville de Genève.

Je répondrai au Conseil administratif que nous sommes d'ores et déjà d'accord. Néanmoins, il faudrait pour cela que le budget financier quadriennal ne se limite pas à une politique d'investissements peut-être extrêmement importante et positive de 800 millions de francs pour les quatre prochains exercices, mais que le Conseil administratif nous présente – et je prie les conseillers administratifs de bien vouloir accéder à cette demande – les conséquences découlant des propositions de crédits dans le budget d'exploitation, lesquelles se montent à 800 millions de francs. En effet, Messieurs les conseillers administratifs, nous ne pou-

vons bien entendu pas soutenir votre politique sans connaître les incidences qu'auront sur le compte d'exploitation vos propositions liées au budget d'investissements quadriennal.

Enfin, j'achèverai en vous disant la chose suivante: manifestement, les mécanismes mis en place aujourd'hui par l'administration fiscale cantonale ne nous permettent pas de voter des budgets pour l'année qui suit. Par exemple, au moment où nous avons voté le budget pour l'an 2000 – c'était lors d'une séance du 18 décembre 1999 – nous avions comme références le budget 1999 et les comptes 1998. Il est vrai que, aujourd'hui, on va sur la lune, on peut faire des «choses» extraordinaires grâce à Internet; mais les collectivités publiques toutes réunies, aussi bien au niveau du Grand Conseil qu'à celui des municipalités, n'ont pas actuellement la capacité technique de procéder à un bouclement provisoire des comptes au 30 novembre ou au 30 octobre, par rapport aux charges et aux revenus, et d'effectuer une projection. Cela veut donc dire qu'il aurait été bien de pouvoir bénéficier de ce moyen de décision dont la nécessité me paraît être une évidence. Dans toute société privée, il est bien clair que, quand on vote un budget pour l'année suivante, on connaît les résultats approximatifs de l'année courante. En effet, si ce n'était pas le cas, on déposerait le bilan pratiquement à chaque fois, parce que l'on serait dans l'incapacité totale de prendre des décisions qui aient un sens.

Néanmoins, les collectivités publiques, elles, se permettent de faire l'exercice que j'expliquais tout à l'heure, à savoir de voter un budget pour l'an 2000 sur la base des comptes 1998 et du budget 1999, donc dans une incertitude absolument inacceptable. Nous avons mené un travail important dans tous les partis; nous avons participé à des dizaines d'heures de séance – je fais référence à toutes les commissions spécifiques ayant un accès direct aux comptes – et nous avons passé toute une journée, absolument passionnante et édifiante, à débattre sur l'ensemble des lignes du budget que nous avons voté pour l'exercice 2000. C'était extrêmement enrichissant, bien entendu, comme chaque année… A ce moment-là, le groupe libéral vous proposait, par le biais d'un rapport de minorité, une diminution d'un centime additionnel, à savoir de 10 millions de francs; des résultats prévisionnels, si nous les avions connus à l'époque, nous auraient prédit un boni de 60 millions de francs.

Pensez-vous vraiment que, dans ces conditions, la discussion aurait pris la même tournure que celle qu'elle a prise effectivement lors du vote du budget du 18 décembre 1999? La réponse est non! Alors, soit nous demandons que le Conseil administratif veuille bien intervenir auprès du Département des finances cantonal afin que celui-ci veuille bien développer un logiciel nous permettant de connaître de manière un tout petit peu plus précise les résultats fiscaux et que nous puissions gérer cette commune dans de bonnes condi-

tions, soit nous continuons à faire les charlots! Cela, on peut le faire! Mais on passe des centaines d'heures à discuter dans ce cénacle! Cela n'a aucun sens, car on n'a aucune notion des résultats que la Ville et le Canton sont en train de réaliser.

On est donc «dans le bleu», on fait maintes théories, c'est génial, on prend plein de décisions, c'est fantastique, mais je suis convaincu, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, que nous aurions pu, le 18 décembre 1999, voter d'ores et déjà une enveloppe pour l'ensemble des collaborateurs de la Ville qui n'aurait peut-être pas été de 3 mais de 6 millions de francs. Nous avions en effet des résultats provisoires mais suffisamment fiables pour pouvoir le faire.

Alors, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, si cette vision des choses ne vous séduit pas, je vous prie de vous référer à un débat parlementaire que nous avions mené à l'époque: le groupe libéral avait déposé une motion proposant justement d'intervenir auprès du Grand Conseil, précisément auprès du Département des finances du Canton, pour que l'on puisse avoir cet outil. Vous n'êtes même pas entrés en matière sur cette motion, que je me propose de redéposer parce que je pars du point de vue que vous aviez eu un coup de lune! Nous allons rediscuter de ce sujet. Les Verts nous avaient soutenus, mais une majorité de ce cénacle avait refusé d'entrer en matière. Je redéposerai cette motion afin que l'on puisse au moins la renvoyer à la commission des finances qui l'étudiera, peut-être en auditionnant M^me^ Calmy-Rey ou ses services, cela pour voir si vraiment l'on ne peut pas s'engager sur cette voie. A ce moment-là, la motion en question n'aura plus de sens, mais jusqu'à aujourd'hui personne n'a pu me faire la démonstration que ce mode de procéder en matière de gestion n'était pas praticable. Je vous remercie d'ores et déjà vivement de réserver un accueil favorable à cette motion qui sera formulée exactement dans les mêmes termes que celle que j'avais déposée à l'époque, afin que nous puissions gérer cette collectivité dans de bonnes conditions. Je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je vous rassure, je ne reprends pas la parole pour polémiquer mais juste pour apporter quelques brefs compléments.

Tout d'abord, j'ai bien écouté M. le maire parler des banques et rappeler que M^me^ Calmy-Rey aurait fait l'apologie des banques. Il ne m'appartient pas d'intervenir à ce sujet mais à M^me^ Calmy-Rey de répondre à M. Muller, le cas échéant. Je voudrais simplement dire que, lorsque nous, nous parlons de budget et de comptes, nous avons en tête des hommes et des femmes, des êtres humains, des familles, des gens qui travaillent, peinent et qui ont aussi des difficultés dans la vie. Nous pensons solidarité, nous pensons également qualité de vie et niveau de vie. Quand M. Muller et certains autres représentants du Parti libéral intervien-

nent, quand ils parlent des banques, ils voient des portefeuilles, des sommes d'argent, comme Mme Cramer… Je ne voudrais d'ailleurs pas lui répliquer, parce qu'elle n'a pas compris ce que j'ai dit.

Toutefois, je m'inscris en faux contre l'affirmation que, lorsque des riches paient des impôts, c'est un cadeau pour ceux qui sont moins fortunés ou qui sont pauvres. Non, Madame Cramer, lorsque des gens accumulent des millions et des millions de francs en quelques heures, en quelques jours, en quelques années, cela provient du travail des autres, c'est-à-dire que ceux qui ont produit les richesses n'ont pas été suffisamment payés. Dans une entreprise, alors que normalement les profits augmentent par exemple de 20 à 30% chaque année, lorsqu'ils atteignent 15% au lieu de 20%, c'est la catastrophe; en même temps, les employés voient leurs salaires bloqués. En fait, ces profits-là proviennent de retenues salariales faites sur le dos des gens qui ont produit ces richesses. Il n'y a donc pas de cadeau! Ce sont plutôt ceux qui travaillent qui font des «cadeaux» à ceux qui empochent les profits et les bénéfices.

Tel est exactement le cas des banques. Si elles rapportent quelque chose à la collectivité, c'est la moindre des choses. En effet, sans cette collectivité, les banques en question ne pourraient pas fonctionner comme elles le font ni atteindre les profits qu'elles réalisent. Il faut arrêter avec cela! Nous savons ce que cela a donné, lorsque l'UBS et la SBS (Société de banque suisse) ont fusionné. Le coût social touche la collectivité, tandis que les profits vont aux actionnaires.

Concernant la dette, je voulais apporter quelques compléments. Je rappelle quand même que, lorsqu'il y a une capacité d'autofinancement au niveau des investissements et que la collectivité publique finance des investissements sans emprunter, il y a en même temps réduction de la dette. En effet, les amortissements payés diminuent la dette, et, comme l'on procède à de nouveaux investissements mais avec une capacité d'autofinancement, il y a une diminution automatique de cette dette! Je crois que M. le maire pourrait le confirmer.

Je voudrais également dire que, lorsque l'on parle de dette, il faut toujours se référer à la richesse de la collectivité dont il est question. J'ai souvent entendu dire: «Il faut faire attention à ne pas laisser hypothéquer l'avenir des générations futures»; mais ceux qui généralement affirment ce genre de choses sont les mêmes – d'ailleurs on l'a souvent entendu – qui font tout ce qu'il faut pour que la génération actuelle soit payée le moins possible, qu'il s'agisse des salariés ou des bénéficiaires des revenus sociaux. C'est cela qui est extraordinaire: ceux qui prétendent se préoccuper de l'avenir des générations futures sont les mêmes qui hypothèquent le présent de leurs parents et de leurs grands-parents. Vous n'êtes pas crédibles, Mesdames et Messieurs les libéraux, quand vous parlez de ce genre de choses.

Si je mets en parallèle la dette par habitant en ville de Genève avec celle des autres villes comparables en Suisse, que ce soit Berne, Zurich, Lausanne ou Bâle, par exemple – vous pourrez le vérifier – je remarque que, dans notre cité, elle s'élève quasiment à la moitié de celle des trois ou quatre villes que je viens de citer. Les chiffres correspondants ont d'ailleurs été distribués en 1999, M. le maire pourrait le confirmer. Il faut que les libéraux cessent d'être hypocrites et qu'ils nous disent carrément ce qu'ils veulent: c'est justement assécher les finances publiques pour pouvoir s'attaquer aux acquis sociaux. Cela, nous le savons et vous, les libéraux, vous le savez, aussi montrez-vous sous votre vrai jour! Nous n'allons pas vous laisser faire et nous nous battrons pour que les richesse produites soient distribuées équitablement et qu'elles contribuent au progrès social. *(Quelques applaudissements.)*

M. Bernard Paillard (AdG/SI). J'aimerais simplement revenir brièvement sur deux points et faire un petit commentaire. Cela concerne d'abord les options proposées par le Conseil administratif quant à l'utilisation du boni. J'en ai compté trois; or il me semble qu'il serait important d'en percevoir une quatrième qui, je l'espère, sera évoquée – enfin, je n'en doute pas – à la commission des finances. Pour moi, toute la question sera la répartition et la pondération entre ces quatre options.

J'ajoute donc – sans rappeler la teneur des trois options proposées par le Conseil administratif – ma quatrième option, qui concerne les subventionnés ayant des emplois. En effet, si l'on peut faire quelque chose pour le personnel en Ville de Genève et pour d'autres catégories, ce que je souhaite et que je soutiens, n'oubliez pas qu'il y a nombre de fondations et d'associations au sein desquelles travaillent des employés, mais où toute une série de rationalisations ont été faites, qui ont subi une diminution de 5% sur leurs subventions, aussi bien de la part de la Ville que du Canton, puis le blocage de celles-ci. Aujourd'hui, il y a un véritable étouffement. Cela se traduira soit par des prestations supprimées, soit par des coupes dans la masse salariale. Je demande donc solennellement que cette quatrième option soit insérée dans la proposition du Conseil administratif. Il incombe à la commission des finances ou aux magistrats de nous dire dans quelle mesure ils pensent qu'il faut pondérer cela en fonction, évidemment, d'une hiérarchie des urgences aux arrière-plans politiques manifestes. Par conséquent, qu'il y ait discussion, certainement, mais de grâce, ouvrez celle-ci sur ce quatrième point! C'était ma première remarque.

La deuxième remarque consiste simplement en un commentaire sur ce qui a été dit quant au progrès social qui serait réalisé dans notre pays. Il s'agit évidemment d'un discours que l'on ne peut accepter. Relisez n'importe quelle statistique sociale portant sur ces dix dernières années et vous constaterez bien sûr une

régression sociale, une progression des inégalités, une augmentation des taux de profit. Enfin, tout cela est très clair à l'analyse et est maintenant bien établi. Cela dit, il est évident que les coûts de la politique sociale progressent, dans la mesure où l'on a tout simplement une massification de la demande d'aide. Si l'on regarde un tout petit peu de quoi il s'agit, on a en fait, au niveau individuel, un effritement des prestations absolues que chacun touche depuis dix ans et à situation égale. C'était donc ma deuxième remarque: nous enregistrons un recul de l'Etat social en Suisse et à Genève en particulier; référez-vous à n'importe quelle statistique sur ce sujet.

Ma dernière remarque, que je fais un peu au vol, concerne, celle-là, le «merci les banques!» que l'on a entendu. Eh bien, c'était amusant. La BCG a particulièrement été citée. A ce propos, j'aurais compris que M. de Freudenreich – je crois que c'est lui qui l'a évoquée tout à l'heure – dise: «Voilà l'exemple qui montre que la collectivité publique, quand elle se mêle de faire de l'économie et du privé, fait tout faux! Voilà un bel exemple qui nous démontrerait les vertus de l'économie de marché et de la gestion privée des affaires. Quand l'Etat, la puissance publique, se mêle d'une banque, c'est la catastrophe; lisez les journaux et vous en aurez la démonstration.» Enfin, tout de même! Dire cela à propos d'une banque, dont on fait peut-être l'éloge sur les rangs du Parti libéral, mais qui surnage tout juste à coups d'injections de centaines de millions de francs de la puissance publique, laissez-moi quand même être un peu dubitatif.

M. Daniel Sormanni (S). Je dois dire – comme je l'ai déjà fait lors de mon intervention de tout à l'heure – que je suis quand même assez surpris des propos tenus par les libéraux sur la problématique du niveau fiscal de notre municipalité. Pendant des années, vous, les libéraux, vous nous avez assené le même discours en disant qu'il faudrait songer à diminuer la dette de la Ville de Genève. Ce qui nous arrive dans les comptes 1999 ne s'était pas produit depuis très longtemps, puisque c'est au début des années 80 que nous avons enregistré nos derniers bonis à la Ville de Genève. Tout de suite, la première réaction des libéraux est de dire qu'il faut baisser le niveau fiscal dans cette municipalité. En fait, tout ce que vous nous avez dit pendant des années, c'étaient des bobards! C'est ce que je pense, finalement! C'était simplement pour nous faire croire ou nous faire dire qu'il fallait diminuer les prestations et les dépenses de la Ville.

Je crois qu'un effort a été fait, parce qu'il y a eu des difficultés pendant de nombreuses années. Mais il faut bien se rendre compte que, si les aides sociales ont peut-être augmenté au niveau global, les montants perçus par les gens ont diminué. Malheureusement, c'est bien parce qu'il y a eu une aggravation des difficultés sociales dans notre pays et dans notre ville de Genève que nous avons connu quelques difficultés à ce niveau-là et que les budgets sociaux ont aug-

menté; mais l'aide individuelle, quant à elle, a du même coup diminué. Les gens touchent moins, mais globalement les prestations représentent une plus grosse somme, parce qu'il y a davantage de gens qui ont besoin de l'aide sociale. C'est cela qui est intolérable! On constate incontestablement une aggravation des inégalités, les statistiques l'ont encore confirmé, et cela a d'ailleurs été tout à fait démontré en ce qui concerne les niveaux d'augmentation des rémunérations cités lors de la séance précédente par notre collègue M. Losio. Je crois qu'il y a effectivement une aggravation des inégalités.

Alors, essayons tout de même d'être un peu raisonnables. Nous avons cette année un excellent résultat des comptes, mais je crois qu'il serait totalement irresponsable de dire tout de suite: «C'est merveilleux, on va pouvoir diminuer de deux tiers le niveau de la taxe professionnelle et baisser l'impôt communal d'un centime additionnel.» L'année prochaine, le résultat des comptes 2000 ne sera peut-être pas aussi bon que vous le pensez! Rien ne nous dit qu'il sera aussi bon que celui de cette année; nous l'espérons tous, mais personne n'est là pour le garantir, pas plus les banques que les experts économiques ou les instituts de sondage. On s'est aperçu ces dernières années en considérant leurs prévisions que l'on peut en tout cas être certains d'une chose, c'est qu'ils se sont tous trompés depuis dix ans. De cela, on en est sûrs!

Par conséquent, je crois qu'il faudrait savoir raison garder. Je veux dire que la question de la taxe professionnelle et du centime additionnel peut être reprise plus tard. Si, dans trois ou quatre ans, nous avons des résultats des comptes aussi bons que ceux de cette année, cette question pourrait être envisagée à nouveau, mais, pour le moment, ce n'est pas prévisible. Par conséquent, il est irresponsable de baisser le niveau de la fiscalité aujourd'hui, car vous, les libéraux, vous ne savez pas ce que nous réserve l'avenir, pas plus que les experts et les instituts de prévision économique nationaux, dont les données sont malheureusement assez peu fiables, comme on a pu s'en rendre compte.

Toutefois, il est vrai que les conjonctures sont différentes. On n'est plus dans les années où l'on pouvait faire des prévisions, où il y avait des trends et où l'on suivait l'évolution économique relativement facilement. La volatilité des marchés économiques et financiers est beaucoup plus grande maintenant, aussi est-il bien plus difficile de prévoir l'avenir. Sachons donc rester un peu raisonnables.

Je dirai un mot sur le niveau de la taxe professionnelle. D'abord, ce n'est pas un impôt inique, contrairement à ce que certains disent ici, mais tout à fait raisonnable. Il repose sur trois piliers, lesquels sont le chiffre d'affaires des entreprises, les surfaces louées et le personnel. Mais il faut bien se rendre compte que le personnel et les surfaces louées ne représentent quasiment rien dans le montant de cet impôt. En effet, c'est surtout sur le chiffre d'affaires que se fonde le montant de la taxe professionnelle.

Il est faux de dire que, depuis des années, nous encaissons des montants de 70 à 80 millions de francs au Service de la taxe professionnelle. C'est archifaux! Deux résultats historiques sont à relever: cela fait des années que nous encaissons entre 50 et 60 millions de francs au Service de la taxe professionnelle, mais, l'an passé, nous avons enregistré un montant de 71 millions de francs, et cette année de plus de 80 millions. Eh bien, il s'agit de deux exceptions pendant des années où les résultats ont été de 50 à 60 millions. Il serait donc totalement irresponsable de diminuer aujourd'hui la taxe professionnelle, mais, dans trois ou quatre ans, c'est une question qui pourra peut-être se poser si la conjoncture économique continue d'aller dans ce sens-là. En conséquence, nous dirons non à une baisse de la fiscalité, quelle qu'elle soit.

M^me^ Barbara Cramer (L). Je dois quand même corriger les propos de M. Mouhanna quand il a dit que je parlais de «cadeau» à propos des impôts des personnes aisées. Ce n'est absolument pas vrai, d'ailleurs il pourrait aller voir dans le *Mémorial*. J'ai même dit que c'était tout à fait naturel, mais entre cela et le terme de «cadeau»… Justement, à propos d'inégalités, il est vrai qu'il y en a, mais, franchement… Vous n'avez pas les yeux bleus et moi oui; alors, où s'arrête-t-on en matière d'inégalités?

Je suis désolée, mais il s'agit d'une situation tout à fait naturelle et c'est justement pour corriger les inégalités qu'il y a des impôts et de l'aide sociale. Si minime soit-elle, elle correspond quand même à une correction. Mais ce qui me gêne un peu, toujours dans vos propos, Monsieur Mouhanna, c'est votre envie de prendre plutôt que d'améliorer et de donner. De toute façon, chaque année il y a des améliorations sur le plan social.

Abordons maintenant la dette de Genève. Vous avez dit que ce sont les libéraux qui ont fait des dettes dans les années 80. Je suis désolée, mais les dettes ont toutes été contractées au bénéfice du social et de la collectivité. Il faut souligner cela, et je ne peux pas laisser passer vos propos. Prenez n'importe quel exemple, qu'il s'agisse d'achats de terrains, des écoles, de la petite enfance qui a tellement grandi, des logements construits au cours de ces années: cela a été fait pour la communauté avec l'appui de la plupart des libéraux – pas tous, parce qu'il y en a aussi qui sont contre de telles options, car ils croient à l'indépendance et à l'effort personnel.

Je répète que je n'ai jamais parlé de cadeau, j'ai même dit, à propos des impôts, qu'il s'agit d'une responsabilité. De nombreuses personnes réalisent que payer des impôts représente une responsabilité de leur part et que les deux pôles politiques font que l'on trouve un certain équilibre. Mais entre cela et l'égalité parfaite… Celle-ci n'existe pas! Plus vite vous le comprendrez et mieux cela vaudra. L'égalité n'existe pas dans la nature, il n'y en a pas!

La présidente. Adressez-vous au bureau, Madame Cramer!

M^me^ Barbara Cramer. Oui, Madame la présidente. Vous faites donc des sorties idéologiques, et toujours contre les libéraux. Je ne sais pas ce que cela vous apporte, mais je tiens à vous dire qu'il y a aussi beaucoup de bons libéraux, consciencieux.

Je passe à autre chose. On parle de la Banque cantonale de Genève, de tas de dettes, de pertes d'argent, d'une situation qui pourrait s'aggraver, etc. Il ne faut quand même pas oublier qu'une bonne partie des dettes contractées par les banques est due au fait que certains PLQ (plans localisés de quartier) n'ont pas pu être réalisés. Trois exemples me viennent à l'esprit maintenant: à Sécheron, on a promis un terrain de 9000 m^2 à une école, gratuitement, ainsi que des appartements, dont certains appartements sociaux. Cela a été sifflé. Par qui? Par l'Alliance de gauche! Non, je veux dire par l'Alternative! A Villereuse, après une bataille de dix ans ou plus, qui a coûté, je crois, 10 millions de francs à la Ville de Genève, que fait-on finalement? On y construit un tout petit nombre d'appartements. A Contamines, c'est la même chose: on ne permet pas de construire des appartements, même pas de donner le terrain. Enfin, il y a maints exemples comme ceux-là. Vous le savez parfaitement: à Contamines, à l'époque, l'investissement prévu par le PLQ avoisinait les 30 millions de francs, et finalement l'objet concerné a été revendu pour 8 millions de francs. Encore aujourd'hui, ce n'est qu'une villa.

Vous imaginez les sommes d'argent dépensées qui disparaissent dans la nature! Ne parlons pas des impôts, car s'il n'y a pas de revenus, il n'y a pas d'impôts, et tous les systèmes d'impôts reposent sur les revenus. Monsieur Mouhanna, je sais que, comparativement, quand quelqu'un gagne des sommes énormes et paie 30% ou 50% d'impôts, il lui reste encore plus d'argent qu'à quelqu'un qui paie 5% d'impôts sur son petit salaire. Mais enfin, après tout, pourquoi certains vont-ils à l'école? Pourquoi certains ont-ils de l'énergie et donnent-ils quinze à seize heures de leur temps pour travailler, et non pas les huit heures de ceux qui décident de partir tout de suite à la fin de leur journée de travail?

Cela devient vraiment un match politique, mais tant pis. J'en conviens tout à fait: ailleurs, il n'y a pas de fortunes comme à Genève et de villes aussi riches; c'est parfaitement vrai, tout le monde est d'accord. Mais imaginez par exemple qu'un jour vous mettiez la même somme entre les mains de deux personnes et que vous regardiez le lendemain ce qui reste à l'une et à l'autre. Vous constateriez que la somme ne serait plus la même pour chacune des personnes. L'une l'aurait fait grandir et l'autre l'aurait perdue ou dépensée. Vous voyez, c'est cela la vie!

Pour cette raison, il ne faut pas punir, même idéologiquement, les gens qui fournissent plus d'efforts. Vous savez parfaitement que c'est extrêmement important. *(M^me^ Strubin bavarde.)*

La présidente. Madame Strubin, s'il vous plaît!

M^me^ Barbara Cramer. Cela ne fait rien, qu'elle s'exprime, elle se sentira mieux! En tout cas, merci beaucoup.

Mis aux voix, le rapport de gestion est pris en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 886 000 francs au crédit de 3 504 000 francs (proposition N° 326) voté le 10 novembre 1998 par le Conseil municipal et destiné à la rénovation de l'enveloppe des immeubles 1-3-5, promenade du Pin (PR-52).

Préambule

C'est effectivement le 11 novembre 1998 que le Conseil municipal octroyait un crédit pour la rénovation de l'enveloppe thermique des immeubles 1-3-5, promenade du Pin. Ces derniers, situés aux Tranchées et dont la construction fut achevée en 1864 et 1866, ont fait l'objet d'études et d'expertises pluridisciplinaires pour déterminer la nature des travaux de rénovation à entreprendre ainsi que leurs coûts.

Ces travaux débutèrent par le montage des échafaudages en août 1999, et la dépose de la couverture et des ferblanteries fut terminée en décembre 1999. C'est donc en janvier 2000 seulement qu'est apparue l'ampleur exacte des atteintes physiques aux bâtiments, cela tant pour toutes les pièces de charpente invisibles et inaccessibles au préalable que pour la pierre de taille recouverte par la ferblanterie.

Dès ce moment, un diagnostic précis a pu être établi avec en corollaire une analyse des surcoûts. A la demande de M. Christian Ferrazino, la commission des travaux s'est réunie sur place le 5 avril 2000 pour prendre connaissance de l'état des travaux en cours. A cette occasion, l'architecte mandataire a présenté un des-

criptif détaillé des dégradations découvertes ainsi que le surcoût qu'elles engendrent. Lors de cette séance, la commission a visité le chantier et a recommandé que le Conseil municipal soit saisi, pour sa séance du 2 mai, de la présente demande de crédit complémentaire.

Exposé des motifs

Actuellement, la toiture est à nu, et il est donc impératif que les travaux puissent être poursuivis dans les plus brefs délais, cela en particulier pour ne pas entraver la bonne marche de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, cette dernière voyant l'étanchéité de sa toiture assurée uniquement par le toit provisoire placé sur les échafaudages.

Descriptif des travaux

Les travaux faisant l'objet de cette demande complémentaire peuvent se diviser en deux parties.

Premièrement, les travaux prévus dans la précédente demande de crédit, mais dont l'importance s'est avérée plus grande, à savoir les travaux de charpente, de pierre de taille et de sculpture.

CFC 214: les travaux de charpente, qui firent l'objet d'une vingtaine de sondages effectués en 1997 par un bureau spécialisé, laissaient prévoir un remplacement d'environ 30% pour les immeuble 1-3 et 20% sur le 5. Après les travaux de découverture, il s'est avéré d'une part que cette charpente était pourrie à 80%, surtout dans les parties invisibles, sablières, chevêtres et solivages sur combles habités, et, d'autre part, qu'un grand nombre de pièces ne correspondait plus aux normes de sécurité statique.

CFC 216: la pierre naturelle, depuis l'établissement du devis général en 1997, a subi une dégradation importante de la molasse et, après la dépose de la couverture, force fut de constater d'importants dégâts dus aux infiltrations par manque d'étanchéité des ferblanteries.

CFC 216.0: les sculptures ont également été détériorées par le même processus, en particulier une tête entière et plusieurs médaillons. Ces éléments doivent donc être remplacés et resculptés.

Deuxièmement, les travaux complémentaires, mais toutefois indispensables, induits soit par le mauvais état de la charpente, spécialement les verrières, soit par le manque d'étanchéité de la façade, en particulier les menuiseries intérieures.

CFC 273: les menuiseries intérieures ont beaucoup souffert du manque d'étanchéité des façades, et certaines embrasures de fenêtres ainsi que les intérieurs de verrières sont pourris. Il est donc nécessaire de les remplacer et les peindre.

CFC 221.8: les verrières en toitures, devant être déposées pour pouvoir procéder au remplacement de leur chevêtre pourri, leur état d'oxydation (rouille) ne permet pas leur repose tel quel. Il est donc nécessaire de les remplacer.

CFC 228: les volets métalliques extérieurs placés – vraisemblablement à la fin des années 40 – dans l'embrasure des fenêtres, devaient, conformément à la demande de la conservation du patrimoine, être déposés. Toutefois, leur suppression entraînerait un effet de serre, en été, à l'intérieur des appartements et enlèverait également toute possibilité d'occultation lors de l'ouverture des fenêtres pour la ventilation des locaux. De plus, au rez-de-chaussée, la sécurité antieffraction ne serait plus assurée. Pour toutes ces raisons, il est proposé de les maintenir en les réhabilitant, la Conservation du patrimoine ayant donné son accord pour leur maintien.

CFC 23: après le remplacement de la charpente, il est nécessaire de procéder à la remise en fonction de l'éclairage dans les combles.

CFC 211.1: en fonction des travaux mentionnés, il est probable que le délai d'exécution des travaux soit prolongé; il est donc prévu un supplément de location de 4 mois des échafaudages.

CFC 289: il est également à compter la majoration de la TVA de 1% depuis le vote du crédit.

Estimation du coût

2	Bâtiment	Fr.	Fr.
211.1	Echafaudages	30 000	
214.0	Charpente	256 350	
216	Pierre naturelle	104 424	
216.0	Sculpture	26 422	
221.8	Verrières	143 750	
228	Volets	73 150	
23	Electricité	10 416	
273	Menuiserie	118 450	
289	TVA	33 038	
Sous-total I			796 000

		Fr.
55	Prestation du maître de l'ouvrage	
	Honoraires de promotion construction	
	– pour les rénovations et les restaurations 5% du sous-total I	39 800
Sous-total II		835 800
54	Intérêts intercalaires sur le crédit de construction*	
	835 800 x 24 mois x 5% / 2 x 12 mois	41 800
Fonds municipal d'art contemporain 1% du sous-total II		8400
Sous-total III		886 000

* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant: du 1er janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté jusqu'à la date estimée de la mise en exploitation des locaux. Le calcul ci-dessus a été fait sur cette base.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mars 2000 et ne comprennent aucune variation.

Prix du m³ SIA

Le volume restauré est de 40 100 m³, ce qui donne un rapport de 103,20 francs le m³ SIA.

Autorisation de construire

Ces travaux sont au bénéfice de l'APA 13440 délivrée le 6 octobre 1997 par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer aussitôt après le vote du Conseil municipal et dureront 24 mois.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 12.97.2 du 18e plan financier quadriennal 2000-2003 pour un montant de 3 500 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Ces travaux n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts et charges au taux de 5%, elle se montera à 44 300 francs.

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le service gestionnaire du crédit du mobilier est le Service de la gérance immobilière, qui est également le bénéficiaire des deux crédits.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 886 000 francs au crédit de 3 504 000 francs (proposition N° 326) voté le 10 novembre 1998 par le Conseil municipal et destiné à la rénovation de l'enveloppe des immeubles 1-3-5, promenade du Pin.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 886 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 8400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

La présidente. Je donne la parole à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie de me donner la parole, Madame la présidente! Mon intervention sera inférieure à dix minutes, rassurez-vous, il n'y aura donc pas de problème d'application du règlement.

Je serai très succinct, pour une raison bien simple: c'est que la commission des travaux a bien voulu examiner cette proposition. *(Remarque de M. Lyon.)* Monsieur Lyon, il ne s'agit pas de la plaine de Plainpalais, mais le sujet est quand même intéressant! La commission des travaux a bien voulu examiner, disais-je, la proposition qui vous est soumise ce soir, étant donné que, dans le cadre de la rénovation des immeubles sis aux 1-3-5 de la promenade du Pin, un certain nombre de problèmes découlant de l'état défectueux du bâtiment sont apparus en cours de chantier. L'architecte mandaté est venu présenter avec précision la situation aux membres de la commission des travaux, et il en résulte que des interventions complémentaires doivent aujourd'hui être envisagées.

Nous sommes relativement pressés, dans la mesure où, si ce Conseil municipal ne pouvait se prononcer rapidement, nous serions amenés dans un délai relativement bref à devoir interrompre les travaux en attendant de connaître sa décision. C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé rapidement. Certains se demandaient pourquoi on ne pouvait pas avancer encore plus vite! C'est assez cocasse, parce que, parfois, on nous fait le reproche d'être trop rapides et que d'autres fois on s'étonne que nous ne le soyons pas davantage. Mais enfin, concernant ce prétendu manque de rapidité, je répondrai que, avant de vous saisir d'une demande complémentaire, mes services souhaitaient bien évidemment au préalable être en mesure de chiffrer avec précision le coût résultant des travaux complémentaires pour lesquels nous vous demandons votre approbation. Nous avons donc dû consacrer le temps nécessaire à l'établissement de ce devis estimatif qui nous permet aujourd'hui de vous soumettre la présente proposition de crédit complémentaire chiffrée de manière détaillée.

Selon ce que la commission des travaux a prévu, si vous êtes d'accord ce soir de lui renvoyer la proposition, elle sera à même d'examiner rapidement la question afin que vous puissiez voter le projet d'arrêté de celle-ci lors d'une des prochaines séances plénières du Conseil municipal. Par là même, en cas de vote favorable, nous n'aurons pas à interrompre le chantier, mesure bien évidemment dommageable d'un point de vue financier, puisqu'il en résulterait une augmentation du coût et surtout un retard dans l'accomplissement des travaux. Cela porterait préjudice également aux usagers de ce bâtiment et notamment à la bibliothèque qui y est installée. Par conséquent, je vous remercie de faire bon accueil à cette proposition.

La présidente. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pierre de Freudenreich demandant que nous respections l'ordre du jour et que nous en traitions maintenant le point N° 21. Mais j'aimerais quand même rappeler que ce point correspond à la présentation du 19e programme d'investissements quadriennal et qu'il est donc soumis à l'article 85 de notre règlement, judicieusement cité tout à l'heure par M. de Freudenreich. Cela veut dire que nous aurons de nouveau un débat extrêmement long, raison pour laquelle je souhaitais, avec l'accord du bureau, que nous traitions le point N° 22, concernant la proposition N° 52, comme cela avait été décidé en début de séance à 20 h 30.

M. Pierre de Freudenreich (L). L'ordre du jour a déjà été bouleversé par rapport aux documents que chaque conseiller et conseillère municipale a reçus le 20 avril, à savoir que l'on a traité en premier lieu – parce que le bureau a modifié l'ordre du jour – les propositions du Conseil administratif. Mais, si vous avez décidé de modifier encore l'ordre du jour que vous aviez déjà modifié une première fois et de traiter le point N° 21 à la séance de demain, et si vous me confirmez que, effectivement, nous le traiterons à ce moment-là, alors ma motion d'ordre tombe d'elle-même. Madame la présidente, vous n'avez pas l'air d'avoir totalement saisi mes propos, je n'ai peut-être pas été clair. Vous avez dit tout à l'heure à l'ensemble du Conseil que vous souhaitiez traiter le point N° 21 demain, ou bien après le point N° 22.

La présidente. Après le point N° 22, si vous voulez. Etant donné qu'il est déjà 21 h 55, si nous travaillons rapidement sur la proposition N° 52, nous enchaînerons avec le point N° 21. Mais je vous rappelle que nous devons encore traiter le projet d'arrêté urgent sur la rencontre internationale de l'Appel de Bangkok à Genève! L'idée consistait à travailler rapidement maintenant sur la proposition N° 52 – je crois que, normalement, cela ne prendra pas beaucoup de temps – et ensuite, si vous le souhaitez bien sûr, de continuer avec le point N° 21. Mais nous venons maintenant de travailler pendant quasiment une heure et demie sur les comptes, et à cela s'ajoute toute la discussion qui a eu lieu à ce sujet lors de la précédente séance. Donc, si vous pensez que chacun aura le temps de s'exprimer à propos du 19e programme d'investissements quadriennal, cela joue. Mais moi, je vous propose de continuer à traiter le point N° 22.

M. Pierre de Freudenreich. …et une fois qu'il sera achevé, on traitera le point N° 21, afin de simplifier le suivi de l'ensemble de l'ordre du jour.

La présidente. Oui, Monsieur de Freudenreich! D'accord!

M. Pierre de Freudenreich. Alors, allons dans ce sens.

La présidente. Très bien, je vous remercie. Nous continuons donc avec le point N° 22 et la proposition N° 52. Je passe la parole à M. Broggini.

Préconsultation

(M. Juon demande la parole.)

La présidente. Excusez-moi, Monsieur le président de la commission des travaux Roman Juon, vous n'avez pas la préséance, puisque nous ne traitons pas un rapport mais une proposition du Conseil administratif. Quand même! Il ne faut pas exagérer! Monsieur Broggini, allez-y!

M. Roberto Broggini (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà justement un cas de figure extraordinaire: un président de commission s'autoproclame responsable du présent objet! Je trouve cela fort curieux, car la commission des travaux a effectivement reçu une information de M. Ferrazino, alors que cet objet n'avait absolument pas été renvoyé en commission! Nous trouvons toujours cela curieux, quand des commissions se saisissent d'elles-mêmes de certains objets. Mais on veut bien qu'une information soit communiquée par un magistrat responsable d'un département à une commission concernée par celle-ci.

Effectivement, l'objet en question avait été étudié il y a deux ans par la commission des travaux et il avait donné lieu au rapport N° 326 A/B, dont les conclusions du rapport de majorité avaient été acceptées par le plénum. C'était le 10 novembre 1998; 40 membres du Conseil municipal avaient accepté le crédit s'élevant à quelque 3 millions de francs, et 29 personnes auraient préféré renvoyer cet objet à la commission des travaux. J'étais le rapporteur de minorité. L'Alliance de gauche avait soutenu la proposition des Verts, mais, malheureusement, certains avaient estimé qu'il fallait aller de l'avant.

Maintenant, nous nous retrouvons dans une situation où l'on nous demande un complément de crédit de 886 000 francs. C'est là que l'on voit les errements des services, malheureusement, et notamment du Service des bâtiments. En effet, si vous regardez le plan qui se trouve sur le panneau d'affichage au fond de la salle – pas le plan, mais en tout cas les photos – nous pouvons constater que l'on

nous montre certaines fenêtres, certaines toitures… Mais j'aimerais rappeler devant ce Conseil que le Service des bâtiments avait autorisé Swisscom à installer trois sites d'antennes pour les téléphones portables sur les toits des bâtiments 1-3-5 de la promenade du Pin. Ce service devait donc légitimement être au courant de l'état de la toiture. Mais on nous dit que l'on découvre seulement à ce jour l'ampleur des dégâts. Cela veut dire qu'il y a une inconséquence quelque part.

A propos des cadres de fenêtres, que l'on ne vienne pas nous dire qu'ils étaient masqués, à moins que le Service des bâtiments ne sache pas relever un rideau ou tirer un volet pour regarder ce qui se passe derrière cela. Pour nous, c'est vraiment très difficilement acceptable, au moment où il y a d'autres bâtiments de la Ville de Genève dont on sait que leur état est tout aussi mauvais, si ce n'est pire. La construction de ces immeubles remonte au XV^e^ ou au XVI^e^ siècle, alors que celle des immeubles de la promenade du Pin date du XIX^e^ siècle.

Excusez-moi, je ne veux pas bloquer le chantier, mais, simplement par cohérence et par esprit de conséquence, nous refuserons d'accélérer le mouvement, parce que nous nous dédirions de notre vote de 1998. Si l'ensemble du Conseil municipal nous avait suivis alors et avait accepté mon rapport de minorité, on ne serait pas dans cette situation.

J'aimerais encore signaler que nous serons éventuellement d'accord de renvoyer cet objet à la commission des travaux, mais alors vraiment afin de recevoir des explications conséquentes et suffisantes de la part du Service des bâtiments.

Je peux difficilement accepter de la part du président de la commission des travaux qu'il nous convoque pour demain à la salle Nicolas-Bogueret sans discussion, parce que celle-ci a déjà eu lieu lors de la séance du 5 avril 2000. Monsieur Juon, je suis désolé, nous ne pouvons pas accepter de discuter demain de cet objet à la commission des travaux, alors que nous avons des explications à recevoir, notamment de la part du Service des bâtiments. Voilà ce que je tenais à dire, Madame la présidente!

M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S). J'ai quelques explications à donner, et je vais le faire en mélangeant un peu les casquettes.

Tout d'abord, je m'exprimerai en tant que président de la commission des travaux. Je comprends les réserves de M. Broggini, mais il était excusé et donc absent pendant presque toute la séance de la commission à laquelle il a fait référence; il y est en effet arrivé très tard. Il arrivait de Bâle et était du reste dans une forme exubérante, un peu comme cela lui arrive parfois. En fait, il n'a pas pu

entendre une seule explication; la preuve: il était dans le train! Toutes les explications données ont abouti à la convocation de la séance de demain de la commission des travaux. C'est la commission elle-même, et non son président, qui en a décidé ainsi. J'ai donc signé ladite convocation à la demande de tous les commissaires présents, convaincus qu'il fallait se dépêcher de régler ce problème. Que M. Broggini se soit adressé à la présidente pour me critiquer ne résout rien; cela m'est égal, le problème n'est pas là.

Le problème, c'est que, à un moment donné – j'étais présent à la première séance de la commission des travaux où l'on a débattu du crédit initial, demandé par la proposition N° 326 – il faut savoir ce que l'on fait. Nous pourrons exprimer nos critiques après coup, mais d'une manière générale, sur tout le patrimoine immobilier de la Ville de Genève. En effet, on se doit de faire des expertises beaucoup plus sérieuses et approfondies que cela n'a été le cas jusqu'à présent. Il est clair qu'il est difficile de réaliser l'expertise d'un immeuble avec le peu de moyens qui ont été attribués par la commission des travaux, une fois le crédit voté par le Conseil municipal. Je me souviens en effet que l'on a freiné le plus possible pour économiser. C'était une mauvaise période, j'en conviens, mais ce sont des économies que l'on paie cher aujourd'hui. On les paie, parce que l'on n'a pas fait les investigations nécessaires.

On nous a par exemple expliqué que, pour voir les planchers qui avaient reçu de l'eau dans un des appartements situés au dernier étage des immeubles concernés, on aurait dû ouvrir tous les plafonds afin de procéder à un examen vraiment complet. Il aurait fallu évacuer les locataires de tout le dernier étage.

Le problème des charpentes, c'est le coup classique: combien y a-t-il eu de rénovations – j'en ai fait moi-même – où, à un moment donné, quand on commence à enlever les tuiles que l'on n'a jamais voulu changer ou la ferblanterie, apparaissent tous les défauts cachés que l'on ne peut voir que si l'on a tout démonté! C'est comme ça! Il aurait donc peut-être fallu prévoir plus de réserve concernant le crédit demandé à l'origine.

Quant au problème des cadres de fenêtres, la situation est tout à fait claire: il aurait fallu ouvrir tous les cadres des embrasures de fenêtres, qui étaient collés, les dévisser et repeindre l'ensemble. Cela signifie que l'on ne s'en serait jamais sortis avec la somme dont on disposait!

Alors, pour ma part, je suis tout à fait en règle vis-à-vis de la commission. Celle-ci décidera demain à 19 h ou 19 h 15 si elle veut aborder ce sujet. Si la majorité décide que ce n'est pas le cas, tant pis, on reportera la discussion et on renverra cet objet à une prochaine séance de la commission; il ne passera pas avant le mois de juin et le crédit sera voté au mois de septembre ou d'octobre. C'est comme vous voudrez!

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

M^me^ Alice Ecuvillon (DC). Je voudrais soutenir la demande exprimée par M. Juon de voter cette proposition demain à notre séance de 20 h 30. En effet, nous avons déjà travaillé sur la présente proposition à la commission des travaux. Nous nous sommes rendus sur place, nous sommes montés sur les échafaudages et nous avons vraiment vu les choses de près. Il est exact, Monsieur le président, que notre collègue M. Broggini n'était pas présent à ce moment-là, de même que lors de toutes les interventions et auditions qui ont eu lieu.

Nous avons compris la situation, même si certaines choses nous ont étonnés. Nous nous demandions effectivement pourquoi l'on n'avait pas procédé à davantage de sondages qui auraient pu nous donner plus d'informations au moment du vote du premier crédit en 1998. Néanmoins, nous avons vraiment pu constater que ce problème est très important et qu'il est extrêmement urgent de réaliser les travaux demandés dans cette proposition.

Je ne veux donc pas polémiquer; j'ai bien entendu les propos du président de la commission des travaux. Vraiment, Mesdames et Messieurs, je vous recommande de voter la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission des travaux, laquelle en débattra effectivement demain, à 19 h, puisqu'elle a voulu travailler rapidement. Mais nous avons tout de même travaillé en profondeur et le résultat est donc tout à fait valable. Je vous remercie.

M^me^ Michèle Künzler (Ve). J'aimerais juste évoquer un problème que nous avions déjà soulevé il y a deux ans. Il s'agit en fait du bilan financier des immeubles du 1-3-5 de la promenade du Pin. Il est bien clair que l'on avait déjà évoqué en ce temps-là une dépense de l'ordre de 3 millions de francs pour ces immeubles; cela signifie que toutes les rentrées financières, pendant quinze ans, se feraient au bénéfice de ces rénovations. On va encore dépenser 800 000 francs, et les travaux ne sont pas terminés, parce qu'il faudra refaire l'intérieur, les parquets, les cuisines et tout le reste.

Finalement, est-il judicieux que la collectivité garde des logements dans ces immeubles, en tout cas en l'état? Il y a aussi, heureusement, des musées destinés à la collectivité dans ces immeubles, mais j'aimerais bien que l'on fasse un bilan sérieux de leur état, parce qu'il n'est pas très juste que la collectivité subventionne des logements extrêmement avantageux pour certaines classes sociales.

(La présidence est reprise par M^me^ Alice Ecuvillon, présidente.)

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais revenir sur l'intervention du président de la commission des travaux, lequel est d'ailleurs du métier, comme nous le savons. J'estime qu'il a dit quelque chose d'intéressant, néanmoins, on ne peut pas être d'accord avec cela. Il a affirmé en effet que l'on n'avait pas fait assez d'investigations parce qu'on n'en avait pas les moyens. Je pense que c'est précisément une déclaration qui ne peut pas être faite de la part d'un professionnel, de tout professionnel. Le professionnel, quand il doit réaliser une étude, dit: «Il faudrait faire les travaux A, B, C, D, E; cela coûte tant.» Et nous, nous pouvons dire: «Cela coûte trop cher, nous enlevons une partie de la somme.» Mais le professionnel et le magistrat qui lui répond ont le devoir d'agir ainsi, Madame la présidente!

J'estime que, à l'époque où la proposition a été faite, le travail n'a pas été réalisé suffisamment sérieusement. On aurait pu nous dire qu'il fallait procéder à des sondages beaucoup plus détaillés, que cela coûtait tant, et nous aurions peut-être voté oui ou non, mais c'eût été notre responsabilité. Je m'empresse de dire que je ne m'adresse pas à l'actuel magistrat, parce que je pense que lui va agir maintenant en disant aux fonctionnaires: «Faites votre travail dans les règles de l'art, comme on vous l'a enseigné, pour ceux qui ont reçu l'enseignement de ces règles, ensuite, nous déciderons politiquement.» Et cela, il est important de le dire, Madame la présidente!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots en réponse à ce que vient de dire M. Pattaroni, puisqu'il a formulé une critique sévère à l'égard de la personne qui me précédait dans ma fonction et des personnes qui œuvrent au sein de mon département.

Monsieur Pattaroni, l'architecte qui assistait aux travaux de la commission a relevé en tant que professionnel de la branche – il n'est donc ni statisticien comme vous, ni avocat comme moi, mais c'est vraiment un homme du métier, qui pratique quotidiennement ce genre d'études – que les sondages ont un aspect aléatoire par définition. En effet, dans le métier toujours et selon les règles pratiquées par les architectes, semble-t-il, quand on fait un sondage, on l'effectue grosso modo sur 30% de la partie à sonder.

Ce qui s'est passé pour la poutraison, c'est que l'on a fait des sondages sur la base desquels on nous a dit qu'il y aurait à peu près un tiers des poutres à changer, vu leur état de vétusté. Mais, en fait, c'est la quasi-totalité de la poutraison qu'il a fallu changer. On nous a montré sur des photos qu'un sondage plus ou moins positif réalisé à tel endroit sur une poutre, s'il avait été fait un mètre plus bas sur la même poutre, aurait été négatif. Par conséquent, même un sondage effectué sur la totalité des poutres considérées ne serait en réalité pas complet, puisque l'on aurait sondé l'ensemble des poutres mais pas sur toute leur surface. C'est vous

dire qu'il est manifestement erroné de penser qu'un sondage total est possible, même si, effectivement, des gens qui ne sont pas du métier – j'avais d'ailleurs la même opinion que vous à l'origine – peuvent le croire.

Quant à l'objet qui nous occupe actuellement, force a été de constater que l'état de cette poutraison nécessitait bien évidemment qu'elle soit changée dans sa totalité. Les membres de la commission des travaux, qui ont pu le constater *de visu* – et je vous assure que cela vaut tous les longs discours – l'ont admis.

Le problème qui se pose maintenant pour l'avenir est le suivant: faudra-t-il exiger de la part des mandataires – parce que ce sont en général eux qui réalisent les études nous amenant ensuite à vous présenter des propositions de crédits – de pousser leurs sondages beaucoup plus avant, en sachant que cela renchérit le coût de l'étude et que même ce type de sondages beaucoup plus précis n'aura pas une fiabilité à 100%, pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure? Je crois que, s'il est désagréable pour tout le monde d'être placé devant des situations où il faut rallonger le crédit initialement voté, on doit quand même raison garder, puisque, particulièrement dans le domaine de la construction et lorsqu'il s'agit de rénovations, on ne peut pas toujours tout prévoir, même si l'on peut avoir des pressentiments quant à l'état de la bâtisse en question.

Monsieur Broggini, vous êtes effectivement arrivé à la commission des travaux au moment où l'on terminait la discussion sur le présent objet; or, s'agissant de l'état des cadres intérieurs des fenêtres, plusieurs membres de la commission, y compris celui qui vous parle, ont posé la même question que vous ce soir, parce qu'elle est pleine de bon sens. En effet, comment se fait-il que l'on n'ait pas pu voir lors de l'élaboration de la demande de crédit initiale ce que l'on voit maintenant, une fois le chantier ouvert? La réponse est relativement simple: le crédit voté alors – vous vous en souviendrez, Monsieur Broggini, pour l'avoir suffisamment combattu – n'était destiné qu'à la rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et non pas à celle de l'intérieur du bâtiment, comme l'a rappelé M[me] Künzler.

En l'occurrence, ce qui s'est passé, c'est que les volets intérieurs étaient cloués ou vissés. Les membres de la commission qui ont participé à la visite d'un local au dernier étage ont pu le constater. Effectivement, lorsque l'on a dévissé ces volets à l'intérieur des locaux – j'ai des photos, vous pourrez venir les voir, Monsieur Broggini, puisque vous n'avez pas pu assister à cette visite sur les lieux – il est apparu que toute la boiserie intérieure était totalement pourrie, c'est-à-dire qu'il y a eu des infiltrations d'eau, vraisemblablement pendant des années, à l'intérieur des volets métalliques cloués. Aussi, actuellement, tout est à changer.

On peut déplorer cette situation; vous l'avez fait et je partage cette constatation, mais il faut quand même savoir quel objectif on vise. Monsieur Broggini, vous savez aussi quels sont les utilisateurs – ou certains d'entre eux – de ces

locaux. J'ai parlé tout à l'heure de la bibliothèque ouverte au public, en théorie, puisqu'elle est en ce moment fermée. Nous avons tous envie, semble-t-il, que ces locaux soient réaffectés à leur usage habituel le plus rapidement possible.

Madame Künzler, on peut peut-être déplorer que certains appartements spacieux ne correspondent pas forcément à la demande la plus forte en matière de logement. Je partage également ce point de vue, mais il ne faut pas non plus se tromper de cible! Ce n'est pas pour autant que l'on va laisser ces immeubles tomber en décrépitude! Alors, rénovons-les, et nous aviserons s'il y a un projet visant à redistribuer à l'intérieur les appartements de manière différente, ce que je pense devoir être le cas un jour, parce que la surface brute de plancher de certains appartements frise effectivement l'indécence. On pourrait en tout cas très facilement créer deux appartements dans un seul, tout en maintenant des proportions largement supérieures à la moyenne des logements genevois. Mais, s'il s'agit en effet de projets que l'on peut tout à fait envisager, cela n'empêche pas que l'on doive aujourd'hui prendre des mesures pour préserver ces immeubles qui le méritent.

Enfin, je conclurai par un dernier mot. Le Cabinet des estampes se trouve également dans ces immeubles. Je crois qu'il n'est pas besoin de longs discours pour savoir que tout le monde souhaite que les activités de ce cabinet puissent reprendre le plus vite possible et que cela justifie par conséquent que l'on puisse terminer ce chantier le plus rapidement possible également.

M^me^ Linda de Coulon (L). Mes préopinants ont soulevé tous les problèmes inhérents à la proposition du Conseil administratif, mais je ne crois pas préjuger des intentions des membres de la commission des travaux en disant que la visite sur place les a convaincus de la nécessité d'octroyer ce crédit complémentaire. Ma foi, si les deux représentants du groupe des Verts s'expriment de cette manière-là, c'est de bonne guerre, parce qu'ils s'étaient déjà opposés à l'octroi du crédit d'origine il y a deux ans. Ils profitent maintenant de la faille pour relancer un peu le débat sur le sujet, mais on sent bien qu'ils ne sont pas très convaincus et qu'ils vont certainement voter en définitive ce crédit supplémentaire qui, je crois, aurait même pu être voté sur le siège ce soir. Mais enfin, il y a, semble-t-il, quand même quelques discussions à mener, et je pense que c'est une bonne chose de renvoyer la présente proposition à la commission des travaux, afin qu'elle étudie cela rapidement. En tout cas, le Parti libéral souscrira à ce mode de faire.

M. Guy Dossan (R). J'ajouterai juste un petit détail à ce qu'a dit M. Ferrazino tout à l'heure. Si, au sujet de la toiture, je suis tout à fait d'accord que l'on ne pouvait pas tout prévoir, un autre chiffre a quand même été avancé par le mandataire et les services de la Ville: nous leur avons demandé comment il se faisait qu'ils

n'avaient pas prévu dans la demande de crédit initiale des «divers et imprévus». Ils nous ont répondu qu'ils avaient prévu 1,5% de «divers et d'imprévus», parce qu'ils étaient tout à fait sûrs des travaux qu'il fallait faire. Mais, en général, dans ce genre de rénovations, on prévoit entre 20 et 25% de «divers et imprévus»! Il est vrai que l'on ne va pas s'opposer à cette demande de crédit complémentaire quand elle reviendra de commission, mais il faudra quand même faire attention à ce genre de crédits que l'on nous propose. On nous a même dit que l'on n'avait pas osé demander plus, parce que le Conseil municipal refusait d'accorder des «divers et imprévus» plus lourds. C'est un peu court comme raisonnement et, dans ce cas-là, c'est dommage. On est obligés de travailler en catastrophe parce qu'il n'y a plus d'argent, alors que, si on avait prévu les 20% au départ, on n'en serait pas là, le chantier aurait pu continuer à avancer – enfin, il se poursuit toujours – sans problèmes et sans que ce Conseil municipal soit obligé de travailler dans l'urgence.

M^me^ Barbara Cramer (L). Moi, je proposerai plutôt de voter sur le siège. J'espère que plusieurs personnes seront d'accord. D'ailleurs, j'ai été remplaçante à la commission des travaux lors de l'examen du problème qui nous occupe, et, franchement, je crois qu'une marge de 25% de «divers et imprévus» pour un chantier aussi grand que celui-là n'est pas extraordinaire. Les preuves ont été apportées; un grand nombre de spécialistes étaient sur place. On pourrait toujours être pointilleux sur certains détails comme les fenêtres en chêne, qui pourraient être réparées, etc., mais j'espère que notre magistrat aura la souplesse de permettre, lors d'une autre rénovation, de changer aussi les fenêtres quand cela est nécessaire. Mais, à mon avis, il faudrait voter ce crédit pour que les travaux puissent être terminés avant l'été, comme, je crois, le magistrat l'a dit. J'espère que ce n'est pas parce que c'est notre proposition que vous, la gauche, vous direz non!

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Nous avons entendu, par la voix des partis qui se sont exprimés, différentes plaintes, mais aussi l'espoir que nous puissions arriver à résoudre le problème qui nous est posé ce soir. Je voudrais prendre la parole pour souligner, moi aussi, l'urgence qu'il y a, bien sûr, pour les services du département des affaires culturelles installés dans un des bâtiments de la promenade du Pin, à pouvoir ouvrir leurs portes dans de bonnes conditions et assez rapidement. Je pense en effet aux fonctionnaires et aux employés, que ce soit ceux du Cabinet des estampes ou de la Bibliothèque d'art et d'archéologie, sans parler de ceux du Cabinet des dessins, qui a provisoirement été déplacé à la villa La Concorde, en attendant qu'il puisse être réinstallé. Par ailleurs, toutes les collections entreposées dans des dépôts privés nous coûtent assez cher.

Mesdames et Messieurs, après ce que j'ai entendu et par rapport à certaines propositions de conseillers municipaux favorables au vote sur le siège, maintenant que les critiques ont été établies et que M. Ferrazino vous a donné des assurances quant aux perspectives et aux délais indiqués par son Service des bâtiments, je vous inviterai à voter immédiatement ce crédit pour que l'on puisse bientôt rouvrir les services municipaux situés dans ces immeubles.

La présidente. Nous sommes saisis d'une demande de discussion immédiate. Je mets donc au vote la discussion immédiate de la proposition.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée à la majorité (opposition des Verts et de quelques démocrates-chrétiens et 2 abstentions).

Premier débat

M^me^ Linda de Coulon (L). Mon intervention sera vite faite. Le groupe libéral votera le crédit proposé.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Le Parti du travail votera évidemment le crédit demandé, mais je me pose une petite question. Dans la proposition, sous le CFC 214, le descriptif des travaux mentionne que c'est surtout la poutraison qui pose problème, car c'est là que l'on a découvert une série de malfaçons et que l'on s'est aperçu que le sondage réalisé était insuffisant. Il reste pourtant un détail à prendre en considération dans cette affaire: on parle de la statique de la charpente, mais je m'étonne d'une chose, c'est que l'architecte a dit qu'elle était un peu sous-dimensionnée pour l'époque. Cependant, on y a quand même encore ajouté des antennes pour les Natel de Swisscom. Comment cela se fait-il? C'est une petite question, comme cela!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Les antennes de téléphonie auxquelles vous faites allusion ont bien évidemment été placées avant que j'intervienne dans ce dossier. Vous le savez, puisque, lorsque M. Marquet a développé sa motion N° 397, le 19 mai 1993, M^me^ Burnand a informé le Conseil municipal de la décision prise par le Conseil administratif d'instaurer un moratoire sur toutes les poses d'antennes téléphoniques sur les immeubles de la Ville. Dans le cadre des préavis que la Ville est amenée à émettre sur des immeubles apparte-

nant à des tiers, nous examinons avec la plus grande attention si les normes fédérales sont respectées et ce n'est que dans cette dernière hypothèse que nous préavisons sans objection pour de telles installations.

Concernant les immeubles qui nous occupent, Monsieur Dupraz, il est évident que, s'il devait y avoir un problème de sécurité dû à l'installation antérieure de ces antennes, nous prendrions les mesures nécessaires pour les enlever. On ne va pas mettre en péril la sécurité à cause du maintien d'antennes de téléphonie mobile. Mais je n'ai pas eu connaissance, de la part de l'architecte mandaté en tout cas, d'un danger représenté actuellement par ces antennes. Vous pouvez toutefois avoir la garantie que, si tel devait être le cas, nous saurions de toute façon agir en conséquence.

M. Roberto Broggini (Ve). La discussion immédiate a été acceptée, et cela me semble assez curieux. Si le Conseil municipal vote ce soir le présent objet sur le siège, un certain nombre de questions resteront sans réponses.

Dans la proposition, le descriptif des travaux, sous la rubrique CFC 214, nous annonce qu'un bureau spécialisé avait fait des sondages sur les poutraisons en 1997. Nous aimerions savoir quel est ce bureau spécialisé, parce que, visiblement, il a mal fait son travail!

Quant aux trois immeubles concernés, qui abritent, nous en convenons, des organismes assez intéressants – du moins pour certains – nous sommes d'accord que des travaux doivent être faits, mais nous aimerions aussi savoir pourquoi le Service des bâtiments a laissé de telles bâtisses se dégrader de cette manière! Nous aimerions que l'on nous présente des comptes, qu'il y ait un suivi et que des explications nous soient fournies.

Mesdames et Messieurs, si le Conseil municipal décide ce soir de voter la demande de crédit sur le siège, je crains fort que l'on ne puisse malheureusement pas savoir pourquoi on en est arrivés à pareille situation. Je crois que nous devrions obtenir certaines explications afin que cela ne se reproduise pas. Nous savons, comme je l'ai dit auparavant, que d'autres immeubles souffrent justement du même manque de suivi.

Malgré le fait que je sois arrivé en retard à la séance de la commission des travaux à laquelle il a déjà été fait allusion, et j'avais pourtant prévenu de ce retard le président de la commission des travaux, mais il n'a pas voulu le retenir… *(Remarque de M. Juon.)* Alors, excusez-moi, Monsieur le président de la commission des travaux, j'ai mal compris vos propos. Je disais donc que, malgré mon retard, j'ai tout de même entendu dire que le chef du Service des bâtiments suivait

ce bâtiment depuis trente ans. Or c'est seulement maintenant qu'il vient avec des propositions! J'aimerais bien, également, comprendre quelle a été la politique de la Ville de Genève pour que l'on aboutisse à des situations de ce genre.

De toute façon, ce n'est pas ce soir que nous aurons des réponses à ces questions, et je ne peux que le déplorer. En tout cas, pour ma part et pour certains membres – si ce n'est la totalité – de mon groupe, nous désapprouvons la discussion immédiate et le vote sur le siège ce soir.

M. Gérard Deshusses (S). Nous saurons, nous, groupe socialiste, tirer la leçon de cette restauration en cours et du surplus demandé maintenant pour poursuivre les travaux entamés. Effectivement, nous serons désormais beaucoup plus attentifs à l'octroi des crédits d'étude que nous voterons, de même qu'au type de sondages qui seront effectués lors des prochaines restaurations. Cela dit, nous voterons ce soir le projet d'arrêté de la proposition.

M. Guy Dossan (R). Comme je l'ai dit tout à l'heure, le groupe radical votera le crédit proposé. Toutefois, nous ne sommes évidemment pas tout à fait certains que le travail en amont ait vraiment été fait dans les règles de l'art. Nous espérons donc que nous ne nous retrouverons pas une prochaine fois avec le même genre de surprise. Nous espérons aussi, en ce qui concerne ces trois immeubles de la promenade du Pin, que nous n'aurons pas encore d'autres surprises en cours de travaux et que le Conseil administratif ne reviendra pas demander encore un supplément de crédit au Conseil municipal. Il est vrai que la réponse à cette question avait été plus ou moins catégorique lors de l'information à la commission des travaux, mais, vu ce qui s'est passé avec le premier crédit, nous pouvons quand même avoir des doutes pour le deuxième. Cependant, nous voterons quand même, de façon que les travaux ne soient pas interrompus.

M^me^ Evelyne Strubin (AdG/SI). Notre groupe, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), votera cette proposition, car la visite sur place nous a vraiment convaincus que les travaux étaient plus que nécessaires. Je ne pense pas que cela soit un immeuble à tiroirs et que l'on puisse encore trouver de nouvelles réparations à faire, Monsieur Dossan!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions des Verts et des démocrates-chrétiens).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 886 000 francs au crédit de 3 504 000 francs (proposition N° 326) voté le 10 novembre 1998 par le Conseil municipal et destiné à la rénovation de l'enveloppe des immeubles 1-3-5, promenade du Pin.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 886 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 8400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

M. Roman Juon, président de la commission des travaux (S). Ce n'est pas un troisième débat que je demande, mais je vous informe simplement que la convocation de la commission des travaux pour demain à 19 h est annulée.

5. Présentation du 19e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004.

La présidente. A propos de cet objet, nous sommes saisis de la motion préjudicielle N° 91, de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Pierre Oberholzer, intitulée: «Pour un programme financier quadriennal conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements».

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE

Considérant:

– que le 18e programme financier quadriennal n'a pas été présenté;
– que le 18e programme financier quadriennal a été remplacé par un «programme d'investissements quadriennal 2001-2004»;
– que ce document ne traite pas du budget de fonctionnement;
– que ce document ne traite pas de l'autofinancement et de l'endettement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de retirer le programme d'investissements quadriennal 2001-2004 et de le remplacer par un programme financier quadriennal 2001-2004 selon le schéma suivant:

– programme d'investissements;
– projet de fonctionnement;
– autofinancement et endettement.

M. Pierre de Freudenreich (L). Le groupe libéral a pris connaissance avec intérêt du 19e programme d'investissements quadriennal (PIQ) 2001-2004. A la lecture de l'ordre du jour, on constate que l'on parle de «plan financier quadriennal» (PFQ). Il y a donc un mélange de notions. Toujours est-il que ce document se limite exclusivement à la description des investissements prévus pour ces quatre prochaines années.

Nous avons parfaitement conscience du fait que la loi sur l'administration des communes (LAC) impose au Conseil administratif, donc à la commune de Genève, de présenter un plan financier quadriennal comportant les incidences des investissements sur quatre ans dans le domaine de l'exploitation uniquement si la collectivité présente un budget déficitaire, ce qui n'est pas le cas pour l'exercice 2000.

Toutefois, comme il en a fait mention dans son rapport annexé aux comptes de l'exercice 1999, le Conseil administratif souhaite que le Conseil municipal puisse participer et jouer un rôle prépondérant dans la politique qu'il souhaite déterminer pour les quatre prochaines années. La politique du Conseil adminis-

tratif porte sur le budget d'exploitation et sur le budget d'investissements, car vous n'êtes pas sans ignorer que tout investissement a bien entendu des conséquences sur l'exploitation. Si, par exemple, nous votions le budget concernant la construction du nouveau Musée d'ethnographie, il y aurait des incidences en termes d'amortissement et d'exploitation.

Malheureusement, le 19e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 ne fait aucunement mention des conséquences des 800 millions de francs d'investissements prévus pour les quatre prochaines années. Le groupe libéral et, je crois, également certains représentants des Verts – en tout cas d'après les discussions que nous avons dans les couloirs – qui ont une certaine rigueur dans la gestion budgétaire et financière de notre Ville, sont particulièrement attachés à la maîtrise et aux conséquences liées à l'ensemble des décisions que l'on va prendre dans ce plénum et notamment, bien sûr, aux intentions politiques du Conseil administratif.

Le groupe libéral demande donc tout simplement que le 19e programme d'investissements quadriennal soit retourné au Conseil administratif, afin qu'il puisse être complété. Nous sommes évidemment prêts à entrer en matière, Monsieur le maire et Messieurs les conseillers administratifs, sur le fait de renvoyer cet objet en commission, mais afin que vous complétiez ce document au moyen d'un budget financier quadriennal (BFQ) exposé en termes d'exploitation. Nous sommes ouverts, nous sommes prêts à discuter sur ce point-là, mais il nous semblait tout à fait logique, même si la LAC n'impose pas ce type de contrainte, que le Conseil municipal soit également informé des incidences financières de ce 19e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 sur les quatre prochaines années.

Enfin, je pose une question au Conseil administratif de l'ancienne et de la nouvelle magistrature, à savoir, pour les personnes présentes maintenant, à M. Muller et à M. Vaissade. Qu'est-il advenu du 18e programme financier quadriennal qui, je crois, n'a pas vu le jour ou a finalement été mis de côté? Ce 18e PFQ nous manque, et je suis sûr que M. Losio partage d'une certaine manière mon inquiétude quant à cette dent manquante. On passe en effet du 17e au 19e programme, et nous souhaiterions bien évidemment avoir des nouvelles du 18e, car nous sommes très en souci, Monsieur Vaissade. Mais je crois que vous allez me répondre. Je vous remercie infiniment de m'avoir écouté.

Préconsultation sur la motion préjudicielle

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. J'aimerais apporter quelques clarifications concernant les propos de M. de Freudenreich. Premièrement, il

s'agit d'une correction par rapport à votre interprétation: le plan financier quadriennal élaboré par le Conseil administratif ne propose pas de dépenser 800 millions de francs sur quatre ans! A ce sujet, vous devez consulter la page 27 du 19e PIQ et vous verrez que le montant figurant dans ce plan financier quadriennal, pour les dépenses prévues de 2001 à 2004 et comprenant les patrimoines financier et administratif, est de 497 millions de francs. C'est-à-dire que nous nous en sommes tenus, pour le patrimoine administratif, à 423 millions pour ces quatre années. Vous exagérez donc un peu, vous êtes presque du Midi, car vous avez multiplié à peu près par deux ce montant.

Deuxièmement, je tiens à vous rappeler, Monsieur de Freudenreich, que c'est une nouvelle procédure que nous instaurons ici devant le Conseil municipal, puisque c'est lui-même qui l'a demandée. Il a en effet proposé, pour les quatre prochaines années en tout cas, que le Conseil administratif élabore un plan financier quadriennal sur quatre ans, mais avec un décalage d'une année par rapport à la fin de la législature. En effet, comme vous le savez, avec les élections et l'établissement d'une nouvelle majorité aussi bien au Conseil municipal qu'au Conseil administratif, les quatre années sont décalées; la législature dure jusqu'en 2003, et on a établi le plan jusqu'en 2004, ce qui correspond justement à cette année supplémentaire.

Je vais vous répondre par rapport au BFQ, donc le budget financier quadriennal. A la page 4 du 19e PIQ, il est bien indiqué que ce budget financier quadriennal sera déposé au mois de septembre. J'aimerais aussi vous rassurer par rapport à ce budget quadriennal: nous avons en fin de compte respecté la volonté du Conseil municipal, et nous nous sommes orientés vers une dépense d'environ 100 millions de francs par année, comme nous l'avions fait les années précédentes. La motion N° 296, acceptée par le Conseil municipal le 13 juin 1990, nous invitait en effet à respecter cet ordre de grandeur. Je vous invite donc à consulter l'ancien BFQ qui a été déposé – en tout cas, vous en avez eu l'information à la commission des finances – et vous pourrez ainsi, en tenant compte du fait que l'on respecte cette motion, avoir les projections futures sur l'année 2004, cela pour vous satisfaire dans l'immédiat. Mais les services de l'administration municipale déposeront bien sûr au mois de septembre ce budget financier quadriennal que vous réclamez, ce qui est tout à fait logique puisque celui-ci montre l'évolution des dépenses et des recettes, ainsi que l'implication des investissements dans les budgets de fonctionnement. Nous pourrons donc faire des projections à ce moment-là.

Nous avons tenu à présenter maintenant ce plan financier quadriennal, à votre demande, je vous le rappelle, puisque, au vu des différents investissements qui vous étaient proposés par le Conseil administratif, vous ressentiez la nécessité d'avoir une vision globale de ce que nous voulions faire au niveau des investisse-

ments pour ces quatre prochaines années. Je vous rappelle aussi que le Conseil administratif a clairement signalé dans ce programme d'investissements quadriennal qu'il entend respecter aussi son discours de législature d'il y a maintenant un peu moins d'une année. C'est justement ce plan qui nous permettra de le réaliser.

Nous répondons donc en quelque sorte à votre souhait d'avoir un PFQ immédiat et une vision globale des investissements que nous vous proposons, afin de les considérer sur une période de quatre ans. Deuxièmement, nous avons aussi voulu vous rassurer en disant que nous avions respecté la motion N° 296 du Conseil municipal votée en 1990. Mais je vous rappelle que cette motion avait été votée en temps de crise et que nous ne sommes pas tout à fait dans la même situation aujourd'hui. Nous avons quand même un budget équilibré, comme on l'a vu tout à l'heure lors du débat sur les comptes 1999. Nous avons donc continué à respecter cette motion, alors que l'on pourrait peut-être en dépasser les limites ou la faire évoluer en fonction des prévisions fiscales. Vous savez que, pour les deux ou trois prochaines années, celles-ci sont meilleures que celles des cinq dernières années.

Monsieur de Freudenreich, vous voilà informé des corrections à apporter à votre discours. Nous avons tenu à respecter les volontés du Conseil municipal, c'est pourquoi nous avons déposé maintenant notre plan financier quadriennal.

La présidente. Le débat continue sur la motion préjudicielle.

M. Pierre de Freudenreich (L). Vous transmettrez mes propos à M. Vaissade, Madame la présidente, afin que je puisse avoir différentes explications. Le point 15 de l'ordre du jour des séances des 18 et 19 avril 2000 précise que nous aurons affaire à la présentation du 19e plan financier quadriennal 2001-2004 de la Ville de Genève. Dans l'ordre du jour des séances des 2 et 3 mai 2000, cela s'est transformé comme par miracle en présentation du 19e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004. Ce document change de nom comme de chemise.

Je vous remercie de vos explications, Monsieur Vaissade. Cependant – et je suis convaincu que les Verts vont s'associer à ce point de vue, malgré le fait que ce soit vous, Monsieur Vaissade, qui soyez intervenu – nous ne pouvons pas entrer en matière sur un 19e programme d'investissements quadriennal sans en connaître les conséquences et les incidences liées au budget d'exploitation que nous votons chaque année au mois de décembre.

Vous nous promettez – et nous entendons cela avec intérêt – que vous déposerez ce document en septembre, c'est-à-dire quasiment dix-neuf mois après l'élection du nouveau Conseil administratif. Dix-neuf mois, c'est beaucoup trop long. Et en ce qui nous concerne, le groupe libéral, nous ne sommes pas d'accord d'attendre aussi longtemps, ou si nous le faisons – pourquoi pas? – alors il faut que vous nous présentiez en même temps le budget d'investissements et le budget quadriennal concernant les implications sur le compte d'exploitation. De cette manière, nous pourrons voter en ayant toutes les informations nécessaires, c'est-à-dire vos souhaits politiques et stratégiques en termes d'investissements, d'une part, et les conséquences liées au budget d'exploitation, d'autre part. Sans cela, vous aurez beau jeu de nous dire, au moment du budget: «Vous avez accepté d'envoyer en commission le 19e projet ou programme d'investissements uniquement, sans tenir compte des implications sur le budget d'exploitation.» De ce point de vue, nous ne sommes pas d'accord de travailler en permanence dans l'urgence.

Je vous rappellerai également que nous avions fait part de différentes réserves concernant notamment le crédit sur le dossier du Musée d'ethnographie, vu que nous n'avions toujours pas ce document en main, ni le budget financier quadriennal, et que nous ne connaissions pas les incidences liées aux frais d'exploitation forcément en augmentation sur ce dossier.

Je crois que le groupe libéral me rejoint à cet égard et convient que nous ne pouvons pas prendre position, en termes de gestion, sur l'ensemble de la stratégie financière de la Ville de Genève en recevant les informations au coup par coup: une fois un élément, une fois un budget d'investissements, et on ne nous fait part d'aucune conséquence sur le budget d'exploitation. En ce qui nous concerne, nous ne pouvons pas entrer en matière.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai deux mots, Madame la présidente, après avoir écouté M. de Freudenreich, pour lui dire que cette motion préjudicielle n'a aucun sens. En effet, vous savez pour avoir examiné les comptes 1999 que les crédits pour les investissements que vous aviez votés – enfin, tels que le Conseil administratif les avait présentés – n'ont jamais été dépensés en totalité. Je crois me rappeler que les dépenses selon les comptes 1999 étaient inférieures à 70 millions de francs. M. Vaissade me rappelle qu'ils se montaient à 67 millions de francs, alors que l'enveloppe présentée par le Conseil administratif pour cette année-là était également de l'ordre de 100 millions de francs.

Comme vous n'avez pas tiré la conséquence de mes propos, je vais donc le faire, Monsieur de Freudenreich, cela pour aller jusqu'au bout du raisonnement.

Il faut voir ce que les années précédentes nous ont démontré quant aux intentions du Conseil administratif; j'insiste, et je souligne le mot «intentions», puisqu'il ne s'agit pas d'un programme soumis au vote du Conseil municipal, mais d'un document destiné à vous montrer nos intentions. En l'occurrence, vous faisiez une erreur supplémentaire, parce que vous pensiez qu'un vote allait sanctionner ce plan financier quadriennal; tel n'est pas le cas. Ce sont les intentions du Conseil administratif pour les quatre ans à venir que nous vous avons données.

Plutôt que de parler de ces intentions, Monsieur de Freudenreich, c'est-à-dire plutôt que de faire un débat politique, vous tentez d'occulter celui-ci par des prétextes, en nous disant: «Mais, finalement, pourquoi venez-vous nous présenter ce plan financier quadriennal quand nous ne connaissons pas les conséquences sur le budget de fonctionnement?» De toute façon, puisque l'expérience nous a montré que le montant maximal que nous dépensons sur une année est de l'ordre de 70 millions de francs – de 75 millions de francs les bonnes années – quand bien même nous souhaiterions dépenser plus en fonction des intentions qui sont les nôtres, vous avez déjà indirectement la garantie que nous restons forcément dans les budgets d'exploitation que vous avez connus ces dernières années.

C'est donc vraiment un prétexte qui est évoqué là, Monsieur de Freudenreich, pour ne pas en arriver à la discussion de fond. Alors, si vous voulez continuer à faire des interventions sur les articles du règlement et des motions préjudicielles, afin d'éviter des discussions de fond sur les propositions politiques et en rester à un débat de pure forme, finalement, c'est votre choix. Mais c'est maintenant au Conseil municipal de décider quelle suite il entend y donner. Si vous nous demandez, comme nous le souhaitons, de mener le débat politique sur le fond, nous reviendrons volontiers vous expliquer plus en détail les options politiques que nous avons souhaité mettre en avant pour les quatre ans à venir en matière de politique d'investissements.

La présidente. Le débat continue sur la motion préjudicielle.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Sur les bancs du PDC, nous aimerions pouvoir bénéficier du texte de la motion préjudicielle dont on parle depuis un moment, mais qui n'a pas été distribué. Je souhaiterais que nos cousins libéraux nous le fassent parvenir et que, à la limite, on nous donne le temps de l'examiner pour que nous puissions nous prononcer à la séance de demain.

La présidente. Vous l'avez reçu lors de la dernière séance du Conseil municipal, Monsieur Lathion.

M. Sami Kanaan (S). Cette motion préjudicielle anticipe en quelque sorte le débat sur le programme d'investissements quadriennal lui-même. M. de Freudenreich pose des problèmes de méthode et, sur ce plan-là, il n'a pas entièrement tort.

J'aimerais rappeler aux membres du Conseil municipal que nous devons de toute manière innover. C'est la première fois que nous avons un PFQ couvrant réellement quatre ans et qui devrait théoriquement être suivi d'un train de crédits d'étude, lequel devra lui aussi couvrir quatre ans. C'est donc probablement l'acte politique le plus important de la législature – ce n'est pas seulement probable, c'est certain – car c'est à cette occasion que tous les groupes peuvent réellement faire des choix. Il est d'ailleurs probable que les groupes n'utilisent pas assez cette opportunité de s'exprimer sur les priorités politiques pendant quatre ans de notre collectivité publique.

Le vote proprement dit ne porte évidemment pas sur le PFQ lui-même, qui est un plan d'intentions, mais sur ce que l'on appelle couramment la «bible», c'est-à-dire le crédit destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au PFQ. On nous l'annonce d'ailleurs pour bientôt, et c'est à ce moment-là, effectivement, que des votes peuvent se faire.

Il est vrai que le PFQ n'arrive pas au moment habituel en termes de calendrier annuel, et c'est regrettable, mais il y a de bonnes raisons à cela. Il est vrai que, d'habitude, nous recevons le PFQ en même temps que le budget et qu'il est renvoyé en même temps que ce dernier à la commission des finances. Celle-ci peut ainsi traiter le budget en tenant compte de la planification sur quatre ans. Nous avions aussi, à cette époque, le budget financier quadriennal, et donc nous étions en possession au même moment de tous les documents clés des processus budgétaires de la Ville de Genève, ce qui nous permettait d'avoir une vision d'ensemble. Cette fois-ci, le PFQ arrive en quelque sorte à mi-chemin.

En ce qui nous concerne, nous sommes favorables à une discussion à la commission des finances concernant les questions de méthode, afin d'envisager toutes les possibilités de traiter le 19e PIQ correctement et, finalement, de lui donner l'importance qu'il mérite. Nous ne sommes par contre pas d'accord avec la motion préjudicielle, qui n'apporte rien, car je crois que c'est à nous, conseillers municipaux, de mettre au point une méthode correcte pour traiter le PFQ dans sa nouvelle version, c'est-à-dire sur quatre ans, vu l'importance que cela a. A ce stade, nous nous engageons donc à traiter les questions soulevées par M. de Freudenreich en commission, mais pas à voter la motion préjudicielle.

M. Pierre de Freudenreich (L). Madame la présidente, vous transmettrez au magistrat qui est intervenu tout à l'heure que le but du groupe libéral n'est absolument pas d'occulter un débat ni d'éviter d'avoir une discussion de fond sur les

options du Conseil administratif, bien au contraire. Il nous semble juste, pour pouvoir avoir une discussion tout à fait logique sur une volonté d'investissements, d'en connaître les incidences sur le budget d'exploitation. Si le magistrat qui s'est exprimé tout à l'heure estime que les incidences n'ont pas véritablement d'impact sur un budget d'exploitation et que, au fond, elles sont quasiment négligeables, qu'il le dise! Cela signifie que les investissements pour un musée ou une école, par exemple, n'ont pas d'incidence sur le budget d'exploitation en termes d'amortissement. Dès lors, nous prenons acte et nous, le groupe libéral, nous entendrons le magistrat concerné en disant: «Très bien, nous discutons du fond ensemble, en ayant toutes les manettes à notre disposition, pour prendre position.»

Il nous semble – mais apparemment, cela n'a pas l'air d'être l'opinion du magistrat – que l'élément de la problématique de l'exploitation manque. Je me permets donc de revenir à la proposition de M. Kanaan, que je rejoins immédiatement: si vous acceptez, au niveau du groupe socialiste, de renvoyer dans des commissions spécialisées la motion préjudicielle afin que des réponses puissent être apportées, eh bien, tant mieux! Je suis prêt à y souscrire, et le groupe libéral avec moi. A ce moment-là, nous discuterons en connaissance de l'ensemble des éléments que nous demandons.

Je trouve un peu cavalier de la part du magistrat dont j'ai parlé tout à l'heure de systématiquement transformer les interventions du groupe libéral en une espèce de guéguerre d'école enfantine. Eh bien, véritablement, ce n'est pas le cas. Le but est de pouvoir prendre position en ayant connaissance des éléments nécessaires. S'il vous semble que vous n'avez pas besoin de connaître les incidences sur le budget d'exploitation, tant mieux pour vous. En ce qui nous concerne, c'est un élément qui joue un rôle.

Je vous remercie de m'avoir écouté et de soutenir la proposition de M. Kanaan, afin de pouvoir renvoyer la motion préjudicielle dans les commissions spécialisées auxquelles sera renvoyée la proposition du budget d'investissements quadriennal 2001-2004.

La présidente. Merci, Monsieur de Freudenreich. Cela signifie que la motion préjudicielle deviendrait une simple motion. On la renvoie donc en commission comme simple motion, n'est-ce pas? *(Acquiescement de M. de Freudenreich.)*

M. Pierre Losio (Ve). Avant de m'exprimer directement sur le fond, je souhaiterais, Madame la présidente, que vous explicitiez devant le Conseil municipal la procédure qui va être adoptée à l'issue de ce débat. Qu'est-ce qui va être voté? Va-t-il y avoir un vote? Le présent PFQ va-t-il être renvoyé à la commission des

finances? Je souhaiterais que vous précisiez la procédure qui va être adoptée concernant le plan d'intentions des investissements du Conseil administratif. En ce qui nous concerne, nous partageons quant au fond les intentions politiques exprimées dans ce plan d'intentions d'investissements. A propos des questions de méthode, nous comprenons les arguments développés, notamment par M. Kanaan, mais j'aimerais que vous expliquiez très clairement à ce Conseil municipal quels sont les enjeux ainsi que les votes qui vont être effectués.

La présidente. La prise en considération et le renvoi à la commission des finances du 19e PIQ seront mis aux voix, naturellement. Si vous acceptez la motion de MM. de Freudenreich et Oberholzer, à laquelle on enlève le terme de «préjudicielle», elle sera renvoyée en même temps que le 19e PIQ à la commission des finances. Etes-vous au clair à ce sujet? *(Acquiescement de M. Losio.)*

M. Sami Kanaan (S). Madame la présidente, je ne m'étais pas encore exprimé au sujet de la procédure à suivre, vu que nous traitions de la motion préjudicielle. Globalement, effectivement, nous sommes tout à fait favorables à entrer en matière sur le 19e PIQ, mais nous nous réservons évidemment le droit de l'examiner de plus près. Nous rappelons – c'est malheureux ou heureux, mais ainsi le veut la procédure, simplement – que ce n'est pas sur ce document-là que nous pourrons faire des amendements. Nous pouvons en prendre connaissance, ce qui représente finalement une préparation au débat sur les crédits d'études.

Puisqu'il s'agit ici de mettre au point une méthode et de donner à ce document l'importance qu'il mérite, le groupe socialiste a décidé de marquer le coup et de vous proposer non pas simplement un renvoi à la commission des finances, mais un renvoi à toutes les commissions concernées. De même que le budget est renvoyé à un certain nombre de commissions spécialisées et à la commission des finances, nous souhaiterions que les commissions spécialisées aient l'occasion d'examiner la partie qui les concerne dans ce programme d'investissements quadriennal. C'est en quelque sorte la moindre des choses, du moment que le budget annuel est examiné par plusieurs commissions. Un programme d'investissements quadriennal mérite au moins les mêmes égards, sinon plus. Ce qui est intéressant évidemment, c'est que, comme il s'agit d'un programme financier quadriennal, il couvre tous les domaines d'action de la Ville de Genève et concerne par conséquent davantage de commissions spécialisées que le budget.

Pour être clair, Madame la présidente, je vous indique les commissions concernées: c'est bien sûr la commission des finances, la commission sociale et de la jeunesse, la commission des beaux-arts, la commission des sports et de la sécurité, la commission de l'aménagement et de l'environnement, la commission

du logement, la commission des travaux, la commission de l'informatique et de la communication et la commission ad hoc Saint-Gervais. Nous souhaitons que les commissions spécialisées travaillent au préalable et rendent ensuite un rapport à la commission des finances. Nous avons le temps de procéder ainsi, car, de toute façon, nous n'avons pas l'intention de mettre la survitesse pour l'examen du document en question.

En effet, comme je l'ai dit, cela sert de préparation aux décisions qui, elles, seront prises à l'automne lors du budget annuel bien sûr. Pour le budget financier quadriennal et évidemment pour la proposition des crédits d'étude, qui est finalement la plus importante et que nous espérons voir arriver bientôt, ainsi que pour la question de la préparation, nous pensons que chaque commission peut, en une séance, examiner ce qui la concerne et en discuter. Cela n'a pas besoin de prendre énormément de temps, ni de donner lieu à un rapport, mais plutôt à une sorte de préavis adressé à la commission des finances qui se chargera alors d'établir un rapport global.

La présidente. Je reviens sur la motion. Est-ce que vous voulez la voter et qu'elle soit renvoyée à la commission des finances avec le programme d'investissements?

M. Sami Kanaan. Madame la présidente, si nous étions formalistes – comme on l'a été, je vous le rappelle, avec une motion que j'avais faite moi-même une fois en cours de débat – la motion préjudicielle N° 91 devenant une simple motion et l'urgence de celle-ci n'ayant pas été votée, elle devrait normalement être simplement inscrite à l'ordre du jour. Cela dit, je m'engage surtout à ce que les questions qu'a posées M. de Freudenreich soient discutées en commission; par conséquent, pour la paix de son âme et pour le Conseil municipal, nous voulons bien voter la motion N° 91 tout de suite, mais c'est une exception.

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Kanaan, mais cette motion a été déposée le 18 avril, le 19e PIQ étant déjà à l'ordre du jour du 18 avril, et non aujourd'hui! Donc…

M. Sami Kanaan. Elle n'est pas à l'ordre du jour!

La présidente. Nous enlevons le mot «préjudicielle» à la motion préjudicielle N° 91 et elle devient une motion ordinaire qui a déjà été déposée.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Puisque plusieurs personnes ont dit qu'ils ne trouvaient pas le texte de cette motion déposée le 18 avril, je pense que l'on gagnera du temps si vous voulez bien lire cette motion préjudicielle transformée en simple motion, s'il vous plaît.

(La présidente lit le projet de motion.)

M. Pierre de Freudenreich (L). Bien entendu, suite aux différentes interventions, il convient de modifier cette motion, puisqu'elle ne sera pas renvoyée au Conseil administratif mais aux commissions spécialisées. Il suffit peut-être de se limiter à la renvoyer à la commission des finances, afin que le Conseil administratif complète son budget d'investissements avec les incidences concernant l'ensemble des charges d'exploitation auxquelles nous serons confrontés ces prochaines années. Je crois qu'il suffit d'avoir ces éléments, afin que l'on se pose l'ensemble des questions qui me paraissent indispensables à la prise de position des différents groupes sur la proposition de budget d'investissements quadriennal.

La présidente. Vous modifiez donc l'invite de la motion et vous demandez que ce soit la commission des finances qui procède aux modifications requises.

M. Pierre Losio (Ve). En ce qui nous concerne, il n'est pas question de renvoyer le présent plan d'intentions d'investissements au Conseil administratif. En ce qui concerne le fond, nous partageons les intentions exprimées par le Conseil administratif, je ne vais donc pas m'exprimer à ce sujet maintenant. Quand nous avons reçu ce programme d'intentions, la première question que nous nous sommes posée était la suivante: «Comment allons-nous financer ces investissements?» C'est d'ailleurs la question évoquée dans le débat actuel. Mais nous sommes d'accord de discuter de la méthode et, comme l'a dit M. Kanaan, de débattre de cette motion à la commission des finances, même si pour nous il n'est pas question que ce plan soit retiré. En effet, fondamentalement, les propositions d'investissements du Conseil administratif présentées de manière explicative dans ce document sont rattachées très significativement à la qualité de la vie dans notre cité de Genève.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je propose un amendement à la motion N° 91, présentée par moi-même et M. Oberholzer, afin que les choses soient tout à fait claires quant aux votes auxquels va procéder tout à l'heure l'ensemble du plénum. Le début de l'invite de cette motion est modifié comme suit:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de *présenter un programme financier quadriennal…*»

Ce plan financier quadriennal concernerait l'exploitation. Cela répond aux questions de MM. Losio et Kanaan, ainsi qu'à celles des autres groupes, j'imagine.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Il s'agit donc, d'après ce que je viens d'entendre, d'une tout autre motion, et non pas de celle qui a été déposée. Même l'amendement ne suffit pas; il faut déposer une autre motion s'il s'agit uniquement de parler de méthode.

Nous sommes d'accord avec les intentions du Conseil administratif. Le renvoi en commission du plan d'intentions quant aux investissements permettra également d'y mener le débat sur les questions de méthode. Nous nous opposerons donc à cet amendement et à la motion telle qu'elle a été déposée.

M. Robert Pattaroni (DC). Concernant l'aspect de la méthode et pour en rester à cette seule motion, je tiens à dire, Madame la présidente, que nous, démocrates-chrétiens, avons fait une rapide enquête et que, malheureusement, nous avons constaté que notre groupe avait été «épargné» par cette motion dite «préjudicielle» et que nous ne l'avions pas reçue! Mais je n'interviens pas en priorité pour cela. Nous sommes évidemment d'accord de renvoyer cette motion, en tant que texte contribuant à mettre au point une méthode, à la commission des finances.

En ce qui concerne le programme d'investissements proprement dit, il y a un problème de fond, en ce sens qu'il s'agit d'une sorte de programme d'intentions. Jusqu'à présent, les exécutifs, le Conseil d'Etat, le Conseil administratif de la Ville ou d'autre communes, ont toujours eu des programmes d'intentions. Si nous tenons à une séparation des pouvoirs, surtout quand la majorité alternative a en définitive largement le temps et la possibilité de s'exprimer par la voix de ses magistrats – sans doute n'a-t-elle même pas besoin de le faire – nous considérons que, au niveau des intentions, il n'est pas du tout judicieux de renvoyer ce programme à des commissions, que ce soit celle des finances ou des commissions spécialisées.

Par contre, comme l'a dit M. Vaissade, le fameux budget lui-même, qui est une proposition d'actes et qui sera le fruit d'un choix, donc une proposition concrète parmi l'ensemble de possibilités présentées dans ce programme, pourra être renvoyé à ces diverses commissions. Par voie de conséquence, je pense que

nous gagnerons du temps si nous renonçons à renvoyer formellement le présent programme aux commissions, où cependant il peut parfaitement être lu si elles le désirent. Mais nous n'avons sans doute pas à nous prononcer sur cet objet, sinon nous adopterions cette fameuse tendance qui veut que, petit à petit, les législatifs ou les pouvoirs comme les nôtres tendent à se substituer aux exécutifs. Ce qu'il y a de plus drôle, c'est que plus l'Alternative est majoritaire au niveau de l'exécutif, plus elle souhaite le supplanter! Mais que va-t-on faire, Madame la présidente? Que va-t-on faire?

La présidente. Je suis obligée de revenir sur la motion et de la faire voter. Je mets tout d'abord aux voix l'amendement de M. de Freudenreich.

Mis aux voix, l'amendement de M. de Freudenreich est accepté à la majorité (quelques oppositions).

Mise aux voix, la motion amendée est prise en considération et son renvoi à la commission des finances est accepté à la majorité (quelques oppositions et 2 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi du 19e programme d'investissements quadriennal aux commissions des finances, ad hoc Saint-Gervais, de l'aménagement et de l'environnement, des beaux-arts, de l'informatique et de la communication, du logement, sociale et de la jeunesse, des sports et de la sécurité et des travaux est accepté à la majorité (quelques oppositions et 6 abstentions).

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 4774

2. Communications du bureau du Conseil municipal 4774

3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999 (PR-50). Suite de la préconsultation 4774

4. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 886 000 francs au crédit de 3 504 000 francs (proposition N° 326) voté le 10 novembre 1998 par le Conseil municipal et destiné à la rénovation de l'enveloppe des immeubles 1-3-5, promenade du Pin (PR-52) 4799

5. Présentation du 19e programme d'investissements quadriennal de la Ville de Genève 2001-2004 4818

   – Motion préjudicielle de MM. Pierre de Freudenreich et Jean-Pierre Oberholzer: «Pour un programme financier quadriennal conforme permettant une gestion prévisionnelle des investissements» (M-91)..... 4887

6. Propositions des conseillers municipaux 4899

7. Interpellations 4899

8. Questions 4899

La mémorialiste:
Marguerite Conus